

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le 16/06/2026

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE



Etude et mise en œuvre du
transfert de compétences



COTECH de RENDU DES
SCÉNARIOS

03/10/24



Présentation du déroulé de la séance

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

2

1. Contexte, objectifs et enjeux
2. Présentation des scénarios et des hypothèses
3. Analyse technique, organisationnelle, juridique et financière par scénario
4. Bilan des scénarios
5. Suite de la mission



● Objectifs de la mission

- Construire, grâce à un processus de concertation avec ses adhérents, la définition conjointe d'un **nouveau schéma d'exercice des compétences de collecte et de traitement des déchets** adapté aux besoins et aux enjeux des EPCI adhérents
- Accompagner le SYDEVOM 04 dans **les démarches juridiques et administratives et l'évaluation des impacts de l'évolution du statut de syndicat mixte ouvert à syndicat mixte fermé, avec la sortie du département**
- Accompagner le SYDEVOM 04 à trouver une **organisation souple** permettant à moyen terme de former de **nouveaux partenariats sur le traitement**
- **Entamer des réflexions sur les modes de traitements des déchets ménagers** alternatifs au stockage, en partenariat avec les structures de gestion des déchets du département voisin (05), pour construire une vision commune de la politique déchets à l'échelle des départements du 04 et 05



● Une mission en trois phases

Mission 1 – ETAT DES LIEUX

 5 mois

 Établir un diagnostic de l'exercice de la compétence traitement actuelle pour le SYDEVOM 04 et ses adhérents.

 2 **COPIL** en présentiel

 2 visio-conférences avec le **COTECH**

 Tous les échanges intermédiaires

Mission 2 – EVOLUTION DES STATUTS EN SYNDICAT MIXTE FERME

 2 mois

 Analyse de l'évolution des statuts pour devenir un syndicat mixte fermé.

 2 visio-conférences avec le **COTECH**

 Tous les échanges intermédiaires

Mission 3 - EVALUATION DES CONTOURS DE COMPETENCE

 5 mois

 Analyse des impacts et enjeux d'une évolution du contour de la compétence & les partager pour choisir un schéma adapté.

 1 **COPIL** et 1 atelier de travail en présentiel

 2 visio-conférences avec le **COTECH**

 Tous les échanges intermédiaires

Missions complémentaires - ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN ŒUVRE

 6 mois

 Conseiller lors des démarches et restructurations liées au nouveau schéma

 **COPIL en présentiel** – à définir en fonction des besoins

 Présentation en **conseils communautaires**

 Visio-conférences avec le **COTECH** – à définir en fonction des besoins

Rappel de la situation actuelle

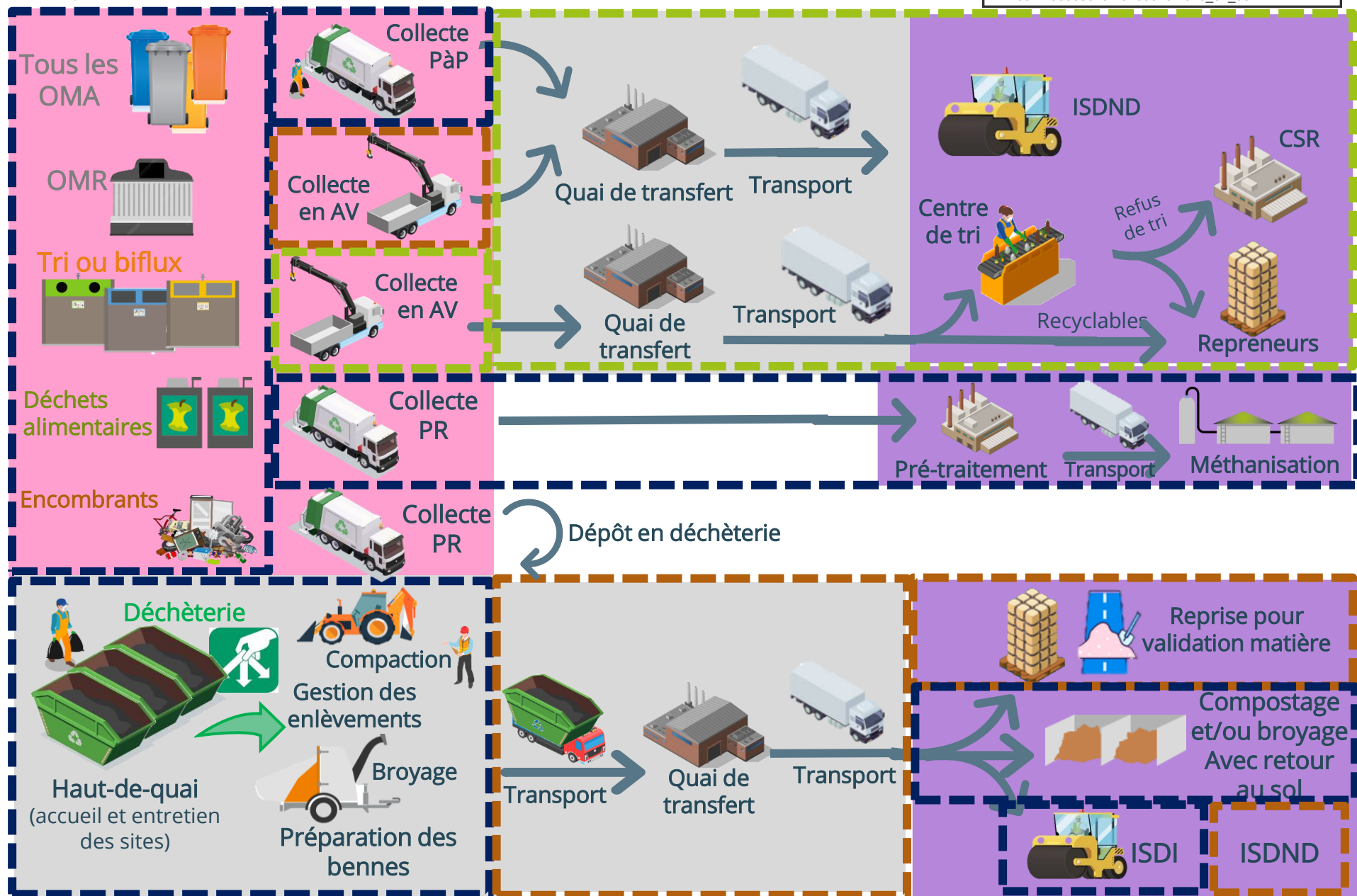
Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

5





Rappel règlementaire partage compétence gestion déchets

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

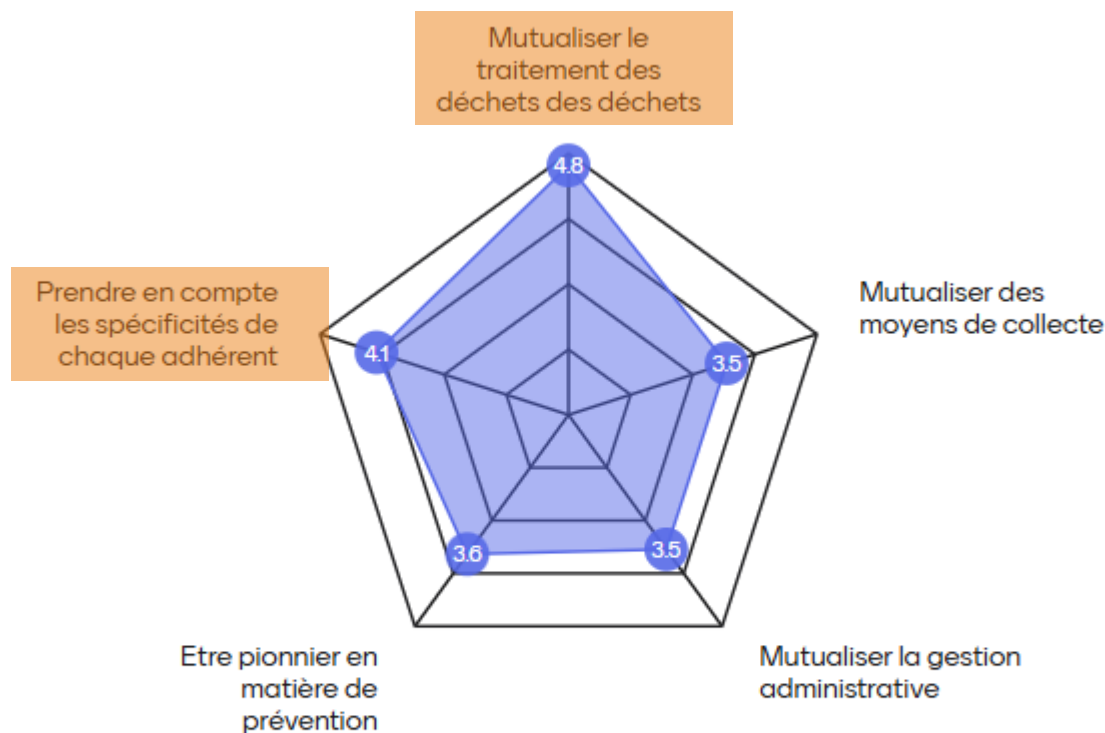
Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

Opérations	Collecte	Traitement	Textes
Prévention	?	?	- PLPDMA obligatoire pour les collectivités à compétence collecte : R. 541-41-20 du Code de l'Environnement
Collecte des ordures ménagères	X		L 541-1-1 du Code de l'Environnement
Collecte sélective recyclables	X		
Collecte sélective biodéchets	X		
Compostage de proximité (distribution de composteurs)	?	?	
Transport	X	X	L. 2224-13 du CGCT
Quai de transfert - Transit	X	X	L. 2224-13 du CGCT
- Déchetterie (Haut de quai) - Apport volontaire - Tri	X	X	- CIRCULAIRE N° NORINTB0000249C, Direction Générale des Collectivités Locales, 10/11/2000 - Guide d'aide à l'élaboration et à la rédaction Règlement intérieur déchetterie, ADEME, AMORCE juin 2014
Déchetterie (Bas de quai) – Regroupement - Mise à disposition de bennes - Compactage - Evacuation des bennes	X	X	- Guide d'aide à l'élaboration et à la rédaction Règlement intérieur déchetterie, ADEME, AMORCE juin 2014
Contractualisation avec les éco-organismes	?	?	
Contractualisation avec CITEO	?	?	
Centre de tri – Préparation en vue du recyclage		X	L 541-1-1 du Code de l'Environnement
Repreneur – Préparation en vue du recyclage		?	
Repreneur – Reprise/vente de matériaux		?	
Valorisation matière		X	L 541-1-1 du Code de l'Environnement
Valorisation organique - dont plateforme de compostage (déchets verts et biodéchets)		X	- L 541-1-1 du Code de l'Environnement - Cour des Comptes, Rapport public annuel 2023, p.442 - Avis Landot Associés : webinaire Idealco – Compétence traitement partageons les objectifs.
Valorisation énergétique		X	L 541-1-1 du Code de l'Environnement
Stockage ultime - Elimination		X	L 541-1-1 du Code de l'Environnement



- Quelle ambition doit se donner le SYDEVOM 04 pour construire un projet de territoire cohérent ?





● Scénarios étudiés

Scénario 1

- Compétence traitement uniquement *avec transfert/collecte à la carte mais sans transfert HQ déchèterie*

Scénario 2

- Compétence traitement et transfert *avec collecte à la carte mais sans transfert HQ déchèterie*

Scénario 3

- Compétence traitement et transfert et collecte PAV mais sans transfert HQ déchèterie

Scénario 4

- Dissolution du SYDEVOM04 sans outils de mutualisation

Besoin de différencier les scénarios sans les multiplier par 25 en faisant un choix de principe sur la notion de « à la carte »

La compétence collecte inclue par définition la prise en charge de la précollecte



● Hypothèses techniques

Gestion de la prévention et du compostage de proximité conservée :

⇒ Prévention / animation / communication et compostage de proximité non pris dans les scénarios sauf pour les ETP du SYDEVOM dans le cadre du scénario 4 (dissolution SYDEVOM)

⇒ Broyage de proximité (mobile) => relié à la prévention

Gestion du financement du SPPGD conservée :

⇒ CCAPV conserve la gestion de la REOM dans le cas d'une reprise par le SYDEVOM de la compétence collecte PAV

⇒ PAA conserve la gestion de la TEOMi + RS dans le cadre d'une reprise par le SYDEVOM de la collecte PAV (OMR)

⇒ Échange de données et coordination nécessaire pour faire le lien entre collecte et facturation dans le cadre du scénario 3

Mode de gestion conservé :

⇒ Si mission assurée en prestation => reprise par les EPCI en prestation

⇒ Si mission assurée en régie => reprise par les EPCI en régie

Gestion des missions en déchèteries :

⇒ Tassage des bennes des déchèteries => relié au HQ

⇒ Broyage sur site d'exploitation dédié, potentiellement ICPE => relié au traitement

⇒ Gestion des contrats REP avec les éco-organismes (hors CITEO) rattachée au HQ



● Hypothèses techniques

➔ Mobilisation des ETP :

- ➔ Temps annuel de travail : ETP cadre : base 210 jours // ETP opérationnels : 1607 heures
- ➔ 1 ETP encadrement (chef d'équipe) pour 10 agents en charge du transfert
- ➔ 1 ETP encadrement (chef d'équipe) pour 8 agents en charge de la (pré)collecte
- ➔ ETP transfert déchèteries : en fonction d'un nombre de rotation estimatif + mobilisation actuelle
- ➔ ETP transfert OMA : au prorata des tonnages transférés avec une répartition des ETP mobilisés par le SYDEVOM

Profil agent mobilisé	ETP Associé	Unité	Commentaire
Marché public	0,02	Par marché et/ou lot	5 jours rédaction 5 jours analyse tous les 4 ans + 1h suivi/mois
	0,01		1,5 j : pièces admin, relecture DCE, publication et suivi de la consultation
Conventions	0,01	Par convention	
Contrat CITEO (par EPCI) + recettes matériaux	0,014	Par an	0,5 jour / trimestre reporting-déclaration + 1 j/an de suivi webinaire / projets CITEO de travail pour gestion du contrat par l'EPCI
Gestion du service	0,04	ETP / ETP dans la structure	1 poste gestion de service pour 30 ETP
RH	0,02		1 ETP pour 50 personnes
Comptable	0,004		Environ 0,8 j supplémentaire de travail / an par ETP supplémentaire
Suivi	0,06	Par EPCI	1 jour par mois supplémentaire reporting



● Hypothèses financière – Valorisation des moyens humains et des évolutions contractuelles

Montants exprimés en € HT

Valorisation des moyens humains

- ⇒ Pour évaluer les impacts financiers de l'évolution des effectifs de chaque structure, nous avons retenu un coût moyen de **48 k€ par E.T.P.** (salaires + charges + paniers repas + assurance + formations) **pour les chauffeurs et agents de quai** et **58 k€ par E.T.P pour le personnel d'encadrement et les fonctions support**
- ⇒ Auxquels s'ajoutent 10% de frais annexes (matériel informatique, téléphonie...)
- ⇒ Les frais d'encadrement et de fonctions support sont répartis au prorata des nouveaux ETP affectés à la collecte, le transfert/transport et le traitement

Dépenses liées à des marchés publics/des conventions

- ⇒ Rappel : l'état des lieux de phase 1 intégrait des données issues des matrices ComptaCoût 2023
- ⇒ Les contrats en cours à la date du changement de périmètre seront transférés aux EPCI nouvellement compétents, or plusieurs marchés ont été renouvelés depuis 2023
- ⇒ Pour la comparaison entre les 4 scénarios, afin de prendre en compte des données récentes nous avons retenu selon les cas des montants
 - ⇒ Issus des budgets 2024
 - ⇒ Prévisionnels fixés dans les conventions entre EPCI
 - ⇒ Correspondant à la moyenne des minimum/maximum annuels pour les marchés à bon de commande...
- ⇒ Ces montants devront être mis à jour et précisés si validation d'un approfondissement de scénario
- ⇒ S'agissant des recettes de valorisation matières/soutiens éco-organismes, elles continueront à être perçues par le SYDEVOM puis reversées aux 5 EPCI (sc 1, 2 et 3) ou seront perçues directement par les EPCI en cas de dissolution du SYDEVOM (sc 4) ➔ montants *a priori* inchangés dans les scénarios étudiés



● Financière - Chiffrage des moyens matériels

Prix d'acquisition :

- ⇒ Prise en compte de prix d'acquisition « à neuf » et de leur amortissement annuel pour estimer l'impact financier annuel pour chaque EPCI « en régime établi »
- ⇒ Matériels amortis sur 8 années, sauf les véhicules de secours (20 ans)
- ⇒ En pratique, lors de la mise en œuvre du scénario retenu les matériels actuellement affectés aux compétences seront transférés au nouvel EPCI compétent (transfert en pleine propriété plutôt que mise à disposition pour que les biens puissent être éventuellement cédés)
 - ⇒ L'EPCI nouvellement compétent poursuivra les plans d'amortissement en cours et prendra à sa charge le renouvellement des équipements vétustes
- ⇒ Nous retenons l'hypothèse que les biens actuellement affectés au service continueront à l'être, sans prendre en compte des renouvellements qui pourraient générer des emprunts et donc des frais financiers associés

Locations :

- ⇒ 8 k€ HT / mois pour la location d'une BOM grue (Manjot) => saison été pour CCAPV (3 mois) et saison été + hiver pour CCVUSP (6 mois)
- ⇒ 36 k€ HT / an en location pour le porteur 12t grue pour la CCAPV (toute l'année)
- ⇒ Véhicules de secours en location : 10% du temps de mobilisation

Prix d'acquisition	Prix unitaires HT
BOM grue	400 k€
BOM biodéchets étanchéifié	290 k€
Porteur grue 12t/BOM (PTAC 16,19 ou 26t)/BOM biodéchets	280 k€
Porteur grue (+ bennes)	260 k€
Porteur 26t	250 k€
BOM petit gabarit (VL 3,5t)	150 k€
Tracteur routier 44t	110 k€
Semi-remorque FMA	90 k€
Caisson compacteur/polybelle plateau 7,5t/benne compactrice	80 k€
Porteur grue 12t (location annuelle)	36 k€
Véhicule utilitaire / fourgon 3,5t	35 k€
Remorques	15 k€
Bennes avec capot	12 k€
Bennes trio	12 k€
Bennes déchèteries	10 k€
BOM grue (location saisonnière)	8 k€
Colonnes (moyenne pondérée semi enterrées/enterrées/aériennes)	2,5 k€
Bacs	0,2 k€



● Financière - Chiffrage des coûts de fonctionnement

Nous avons pris en compte les frais de fonctionnement liés au matériel affecté aux compétences collecte et transfert/transport (carburant, assurance, entretien et réparations, petit matériel...) et les frais de fonctionnement des locaux

- ⇒ Pour les compétences potentiellement restituées par le SYDEVOM aux EPCI les charges 2024 par EPCI ont été estimées EPCI / EPCI (coûts de fonctionnement différents entre les territoires de montagne et les territoires de plaine pour les camions notamment), et le coût de fonctionnement des camions supplémentaires (assurances, entretien... hors carburant) est estimé à 22,5 k€ par camion sur la base des charges 2024
- ⇒ Pour les compétences potentiellement transférées par les EPCI au SYDEVOM les dépenses sont estimées à partir des RPQS ou des matrices ComptaCoût, et devront être précisées en cas de validation d'un approfondissement de l'un des scénarios, notamment le scénario 3 qui suppose des transferts de charges importants des EPCI vers le SYDEVOM
 - ⇒ Coût de certains équipements (dépôts de collecte...) ou distinction par type de collecte (PAV/porte à porte) non apparents dans les matrices

Pour ces coûts de fonctionnement comme pour les dépenses liées à des marchés et conventions, nous supposons que les charges restituées aux EPCI par le SYDEVOM (ou transférées par le SYDEVOM aux EPCI) seront similaires → nous n'intégrons pas d'économies d'échelle ou de surcoût lié à la démutualisation pour ces charges, hors entretien des camions supplémentaires

Les prestations réalisées par les 2 agents en charge de l'entretien des véhicules du SYDEVOM sont comptabilisées parmi les coûts de fonctionnement dans les scénarios impliquant une restitution de compétence du SYDEVOM aux EPCI plutôt qu'en charges de personnel, ces agents ne pouvant pas être transférés à un EPCI (temps de travail inférieur à 1 ETP par EPCI)

D'une manière générale les simulations financières sont estimées à partir des données 2024 sans prise en compte de l'inflation



Prospectives tonnages

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

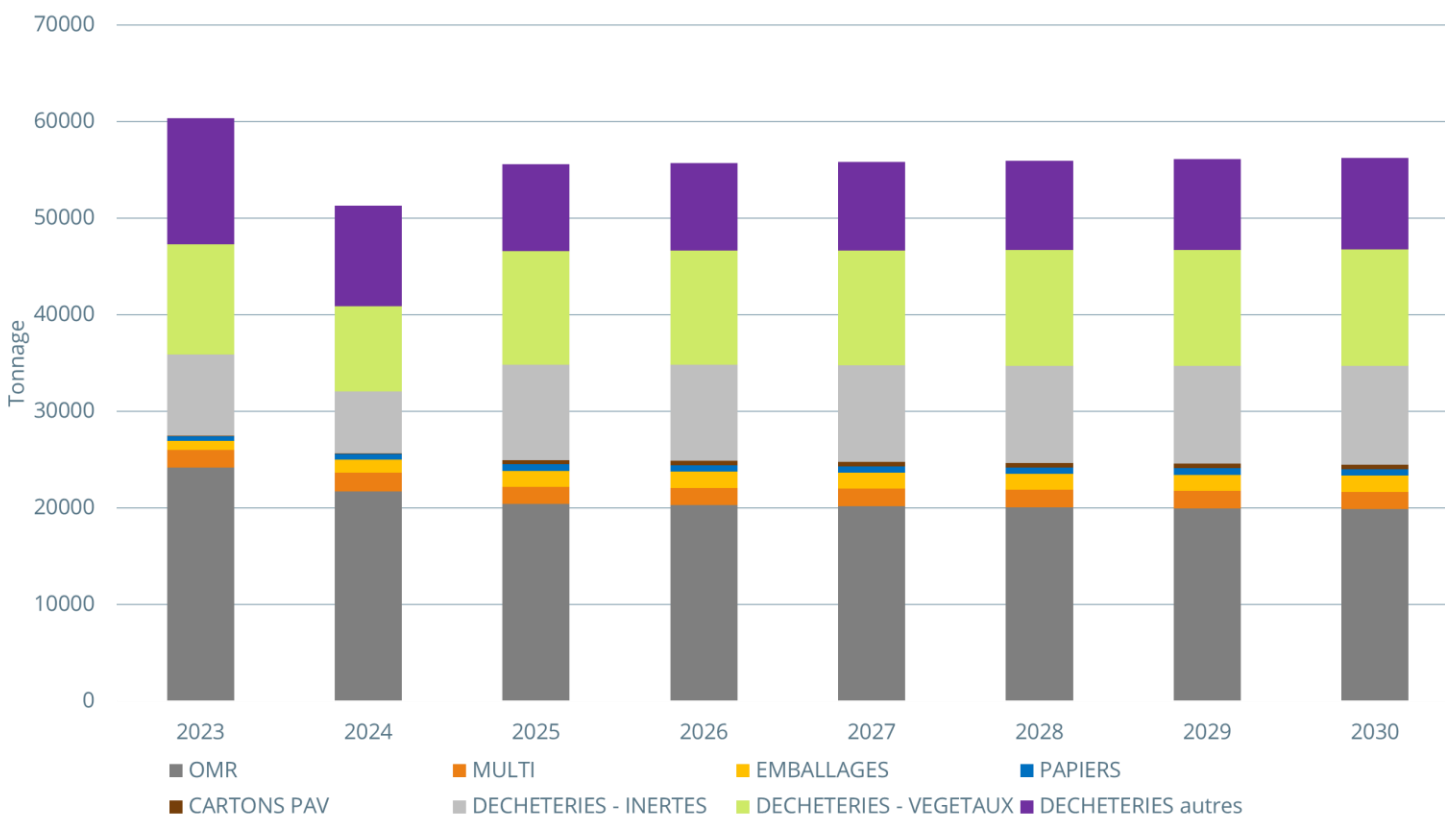
Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

14

● À 2030 en stabilisé

Par EPCI en fonction de leur planification déchets et des évolutions de la population DGF (à défaut => stabilisation)



Entre 2024 et 2030

+16 % de
cartons en AV

+ 7 %
d'emballages
et/ou papiers

- 9 % d'OMR

Scénario 1 : compétence traitement

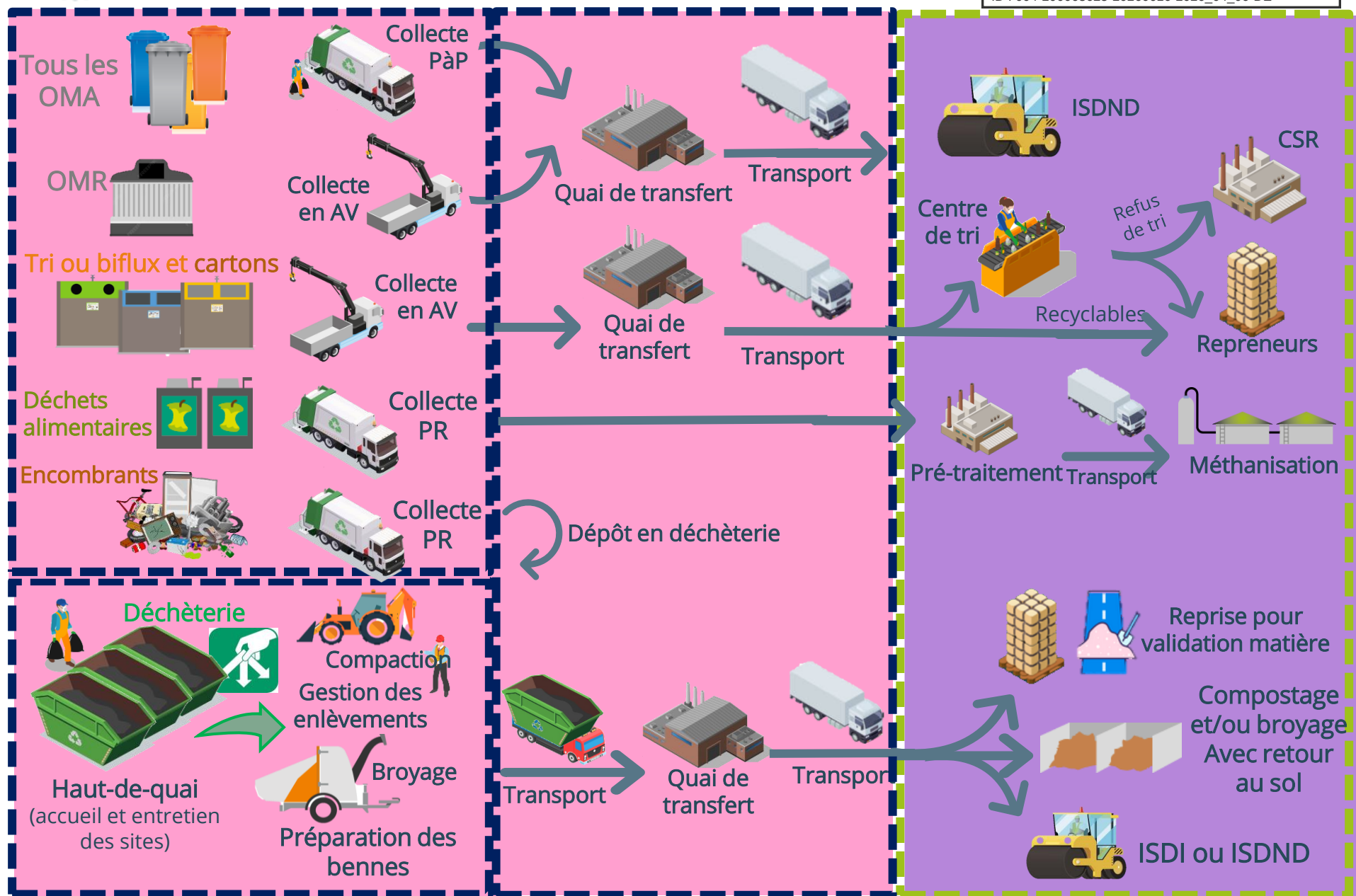
Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

15





Scénario 1 : compétence traitement

● Impact organisationnel pour le SYDEVOM

LEGENDE

Missions déjà réalisées et à maintenir

Missions à reprendre par le SYDEVOM

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

16

Missions du SYDEVOM	Transfert & Collecte	Traitement	
		Contractuel : marché public, conventions...	Exploitation / gestion de site
OMR	NC	- Traitement des OMR - Caractérisations des OMR (MODECOM)	
Emballages- Papiers- verre Cartons	NC	- Tri / valorisation / traitement des refus - Contrat CITEO + perception des recettes matériaux (papier / emballage yc verre / cartons bruns) - Reprise du verre	
OMA	NC	Conventions de traitement des déchets : CC Lacs et Gorges du Verdon pour CCAPV, et CC Haute Provence Pays de Banon pour CCJLVD	Gestion du dépôt de collecte de Peyruis
Biodéchets	NC	Prétraitement et traitement des biodéchets de PAA	Prétraitement et traitement des biodéchets de la CCVUSP
Déchèteries	NC	- Traitement des déchets de déchèteries hors gravats et hors déchets verts - CCVUSP et CCAPV Traitement des flux de déchèteries de PAA Traitement des flux de déchèteries de CCPFML Valorisation locale des déchets inertes (carrières / entreprise TP) CCAPV Valorisation agricole des végétaux CCAPV	Gestion des plateformes de broyage et de compostage des végétaux La Colette et Plan la Croix Gestion des ISDI Barrême et Plan la Croix Mise aux normes réglementaires de l'ISDI et de la plateforme de compostage de Plan-La-Croix



Scénario 1 : compétence traitement

● Impact organisationnel

LEGENDE

Missions déjà réalisées par les EPCI

Missions à reprendre par tous les EPCI

Missions à reprendre par PAA CCPFML CCJLVD
CCAPV CCVUSP

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

17

Missions des EPCI	Transfert & Collecte		Traitement
	Contractuel	Exploitation / gestion de site	
OMR Cartons		- Collecte en AV OMR et cartons CCPFML et PAA - Collecte en cabane des cartons CCVUSP	NC
OMA	- Gestion de la pré-collecte (fourniture) - Collecte des bacs ponctuels / gens du voyage CCJLVD - Transfert transport cartons CCPFML - Location de berce de lavage - Transfert et massification du verre - Gestion du QT et transport OMR CCPFML	- Gestion de la pré-collecte (maillage et suivi / entretien) et opérations de lavage des colonnes (chauffeur) - Collecte en porte à porte CCVUSP CCPFML PAA - Collecte en AV des emballages, papiers et verre PAA - Collecte en AV des multi-matériaux et verre CCPFML - Collecte en AV des OMR, emballages, papiers, verre et cartons CCJLVD - Collecte en AV des OMR, multi-matériaux et verre CCAPV - Collecte en AV des OMR, multi-matériaux et verre CCVUSP - Gestion du QT Plan-la-Croix et du transport OMR multi verre cartons CCVUSP - Gestion des QT Allos, La Mure et Castellane & transport OMR multi CCAPV - Reprise et gestion du site de Saint-André pour transfert du verre CCAPV - Gestion des QT Lurs, Digne et Seyne et transport OMR emballages papiers cartons PAA	NC
Biodéchets		Collecte des biodéchets pour CCVUSP et PAA	NC
Encomb.		Collecte des encombrants pour PAA, CCVUSP et CCAPV	NC
Déchèteries	- Broyage des végétaux CCAPV, CCVUSP - Conventions d'accès aux déchèteries - Transport des bennes PAA (Lot 10) - Transport des bennes CCPFML - Contrats avec les éco-organismes	- Transport des bennes de déchèteries CCVUSP - Transport des bennes de déchèteries CCAPV - Gestion des hauts de quai des déchèteries et préparation des bennes - Transport des bennes des déchèteries de PAA	NC



Scénario 1 : évolution et gestion des contrats

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

18

MARCHÉS PUBLICS				LOTS	2025	2026	2027	2028	2029
Compétence	Porteur du marché actuel	Porteur du marché pour le scénario	Nom du marché						
Collecte des déchets (collecte PaP, AV, transfert et HQ)	SYDEVOM	EPCIs	Location d'une berce de lavage	-					
	SYDEVOM	EPCIs	Prestation de stockage du verre sur une plateforme dédiée, gestion du stock et de l'enlèvement	-	31/10/25	Renouvellement en cours			
	PAA	PAA	Lot 10 - transport des produits et matériaux des déchetteries de PAA	1				31/12/28	
	CCPFML	CCPFML	Lots 1 à 3 - Transport des déchets ménagers des déchèteries CCPFML	3			19/08/27		
Traitement Déchets	CCPFML	SYDEVOM	Lots 1 à 3 - Traitement des déchets ménagers des déchèteries CCPFML	3			19/08/27		
	PAA	SYDEVOM	Lot 1 Pré-traitement et traitement des biodéchets de PAA	1				31/12/28	
	PAA	SYDEVOM	Lots 2 à 9 Traitement, valorisation des produits et matériaux des déchetteries de PAA	8				31/12/28	
	CCAPV	SYDEVOM	Broyage des végétaux en déchèterie (2 campagnes de broyage par an)	-	31/07/26				

N.B. : pour le contrat des déchets des déchèteries CCAPV et CCVUSP (marché porté par le SYDEVOM), le transport est lié aux déchets dangereux et véhicules hors d'usage et au pré tri du plâtre => inclus dans le contrat traitement



Scénario 1 : évolution et gestion des contrats

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

19

CONVENTIONS				Avec Qui?	2025	2026	2027	2028	2029
Collecte des déchets (collecte PaP, AV, transfert et HQ)	CCAPV	CCAPV	Collecte des déchets de Roblon Entreverges St Malmes Blancon de la Mescia	CC Lacs et Gorges du Verdon	Reconduction tacite sans date limite				
	CCJLVD	CCJLVD	Collecte des déchets des habitants de Les Omergues, hameau de Villesèche	CC Haute Provence Pays de Banon	30/06/26				
	PAA	/	Gestion du QT de la Colette (mise à disposition des moyens)	SYDEVOM			31/12/27		
		CCPFML	Conventions pour le transfert des OMR via le QT de Lurs	PAA	À mettre en œuvre				
Traitement déchets	CCAPV	SYDEVOM	Traitement des déchets de Roblon Entreverges St Malmes Blancon de la Mescia	CC Lacs et Gorges du Verdon	Reconduction tacite sans date limite				
	CCJLVD	SYDEVOM	Traitement des déchets des habitants de Les Omergues, hameau de Villesèche	CC Haute Provence Pays de Banon		30/06/26			
	CCAPV	SYDEVOM	Transport et valorisation agricole des déchets verts de la CCAPV (x7)	7 Agriculteurs	Reconduction tacite sans date limite				
	CCAPV	SYDEVOM	Gestion locale des déchets inertes valorisables (x2)	1 carrière et 1 entreprise TP					

N.B. : Conventions d'accès aux déchèteries maintenues entre EPCI



Scénario 1 : évolution et gestion des contrats

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

20

● Contrats complémentaires à gérer

NOMBRE DE CONTRATS À REPRENDRE	CCAPV	CCJLVD	CCPFML	CCVUSP	P2A	SYDEVOM 04
Marché public (par lot)	+ 2	+ 2	- 3 + 3 + 2	+ 2	-9 + 2	+ 12
Conventions éco-organismes	RAS					
Conventions	- 1 + 1 - 9	- 1 + 1	+ 1			+ 11
Impact sur les ETP SPPGD (construction DCE, analyse offres et suivi de marché)	-0,11	+ 0,04	+ 0,05	+ 0,04	-0,14	+ 0,26
Impact sur les ETP service MP	0,01	0,01	0,01	0,01	-0,06	0,1



Scénario 1 : compétence traitement

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

21

● Incidences contractuelles et opérationnelles

THEMATIQUE	POINTS D'ATTENTION
MARCHES DU SYDEVOM	Organiser les modalités de retour vers les adhérents de deux marchés du SYDEVOM (location d'une berce de lavage, stockage du verre). Tenir compte de l'échéance prochaine de ces contrats et, le cas échéant : - Adapter la procédure en cours - Inviter les adhérents concernés à anticiper le lancement d'une procédure pour le renouvellement de ce contrat.
MARCHES DES ADHERENTS	Quatre marchés identifiés à reprendre par le SYDEVOM. S'assurer qu'un nouveau contrat a été conclu par CCAPV concernant le broyage des végétaux en déchetterie, car arrivée à échéance le 31/07/2026 du contrat qui nous a été soumis pour analyse.



Scénario 1 : moyens humains à mobiliser

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

22

● Analyse des moyens en ETP SUPPLÉMENTAIRES à mobiliser par chaque structure

MOYENS HUMAINS EN ETP EN +	POSTE	CCAPV	CCJLVD	CCPFML	CCVUSP	P2A	SYDEVOM 04
Pré-collecte	Chauffeur pour lavage	+ 0,15	+ 0,05	+ 0,05	+ 0,05	+ 0,25	- 15,4
Collecte en bacs	Chauffeur PL	NC	NC	2	3,75	3	
	Chauffeur VL / Ripeur	2	NC	0	11,5	8	
Collecte en colonnes	Chauffeur camion grue	+ 4,75	+ 1,5	2 + 1	+ 2,8	15 + 6,5	- 1,65
Quai de transfert	Agent de quai + tassage & chargement des bennes	+ 0,65	NC	NC	+ 0,25	0,5* + 0,05 (Seyne) + 0,75 (Lurs)	
Transport OMA	Chauffeur PL / super PL	+ 1	NC	+ 0,25	+ 0,75	+ 2,25	
Transport déchèteries		+ 2,25	NC	+ 1,5	+ 0,75	5,5	- 6,6
Traitement		- 0,25	NC	NC	- 0,75	- 1	+ 2
Atelier	Chef de parc et agent polyvalent	Intégrés en frais supplémentaires					- 2
Encadrement	DST, adjoint, chef d'équipe, secrétaire tech.	+ 0,9	+ 0,2	+ 0,3	+ 0,45	+ 1,1	- 3,5
Direction et fonctions supports	DGS, resp. Financiers, resp. CP, secrétaire comptable, RH	+ 0,5	+ 0,15	+ 0,25	+ 0,35	+ 0,45	- 1
Total		+ 10	+ 1,9	+ 3,4	+ 4,7	+ 10,3	- 28,2

*une partie des missions (0,5 ETP de tassage de bennes) déjà assurées par PAA dans le cadre d'une mise à disposition de personnel ETP arrondis au 0,05 supérieur



Scénario 1 : moyens matériels à mobiliser 1/2

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

23

● Analyse des moyens en matériels SUPPLÉMENTAIRES à mobiliser par chaque structure

	MOYENS MATÉRIELS	CCAPV	CCJLVD	CCPFML	CCVUSP	P2A	SYDEVOM
Pré-collecte	Bacs			30	500	700	
	Colonnes	1219	338	523	418	1700	
Collecte en bacs	VU / fourgon 3,5 t	3			3	3 camions plateau 3 fourgons	
	Polybenne plateau 7,5 t				1		
	BOM petit gabarit (VL)			1			
	BOM (PTAC 16, 19 ou 26 t)			1	3	3	
	BOM biodéchets					1 + 1 secours (étanchéifiée)	
Collecte en colonnes	BOM grue	+ 4 + location saisonnière (x1)	+ 1 + location véhicule de secours	1 + 1	+ 2 + location saisonnière (x2)	7 + 2 secours + 4	- 8 - location saisonnière
	Benne compactrice				+ 1	4 + 3	- 6
	Porteur grue 12 t	+ 1*					- 1*
	Porteur grue (+bennes)	+ 1	+ 1	+ 1	+ 1	2 + 3	- 7
	Bennes trio				9		

* En location

Point d'attention :

=> Plus de secours sur le porteur grue (collecte du verre)



Scénario 1 : moyens matériels à mobiliser 2/2

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

24

● Analyse des moyens en matériels SUPPLÉMENTAIRES à mobiliser par chaque structure

	MOYENS MATÉRIELS	CCAPV	CCJLVD	CCPFML	CCVUSP	P2A	SYDEVOM
Engins	Tractopelles (<i>transfert</i>)	6 + 1			2	7	-1
Bennes	Bennes avec capot	+ 4				+ 16	- 20
	Caissons à compaction					+ 6	- 6
	Bennes déchèteries	3 + 40		Presta	+ 25	111	- 65
Transfert	Porteur (26t) <i>yc secours</i>	+ 3		Presta	+ 2	9 + 1	- 6
	Remorques <i>yc secours</i>	+ 3		Presta	+ 2	9 + 1	- 7
	Semi-remorque FMA	+ 5			+ 4	+ 3	- 11
	Tracteur routier (44t)	+ 1 + location secours			+ 1 + location secours	+ 2	- 4



● Incidences contractuelles et opérationnelles

Incidences du transfert d'une compétence au SYDEVOM: article L.5211-5 du CGCT

« Le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L. 1321-1, des deux premiers alinéas de l'article L.1321-2 et des articles L.1321-3, L.1321-4 et L.1321-5 ».



Mise à disposition des biens à titre gratuit, avec tous pouvoirs de gestion ;



Transfert des droits et obligations (y compris les contrats) relatifs à ces équipements.

Incidences du retrait d'une compétence au SYDEVOM: article L.5211-25-1 du CGCT

« En cas de retrait de la compétence transférée à un EPCI :

1° Les biens meubles et immeubles mis à disposition de l'établissement bénéficiaire sont restitués aux communes [*ici, EPCI*] antérieurement compétentes ;

2° Les biens meubles et immeuble acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétence sont répartis entre les communes [*ici, EPCI*] qui reprennent la compétence [...] ;

Les **contrats [afférents à ces équipements et associés à l'exécution de la compétence]** sont **exécutés** dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance. La substitution de personne morale aux contrats conclus par les EPCI n'entraîne aucun droit à résiliation indemnisation pour le co-contractant ».



Scénario 1 : compétence traitement

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

26

● Analyse financière

Scénario 1 - collecte	CCAPV	CCJLVD	CCPFML	CCVUSP	P2A	SYDEVOM 04	Total territoire
Charges de personnel	+308 k€	+104 k€	+69 k€	+182 k€	+425 k€	-1 000 k€	+88 k€
Matériels	+295 k€	+87 k€	+85 k€	+241 k€	+335 k€	-765 k€	+278 k€
Frais de fonctionnement	+346 k€	+118 k€	+55 k€	+189 k€	+360 k€	-978 k€	+90 k€
Dépenses liées aux contrats	+4 k€	+1 k€	+2 k€	+2 k€	+13 k€	-23 k€	+0 k€
TOTAL évolution coût annuel	+953 k€	+310 k€	+211 k€	+615 k€	+1 132 k€	-2 765 k€	+456 k€

Scénario 1 - transfert/transport	CCAPV	CCJLVD	CCPFML	CCVUSP	P2A	SYDEVOM 04	Total territoire
Charges de personnel	+246 k€	+0 k€	+114 k€	+112 k€	+189 k€	-536 k€	+125 k€
Matériels	+333 k€	+0 k€	+0 k€	+264 k€	+371 k€	-936 k€	+31 k€
Frais de fonctionnement	+235 k€	+0 k€	+53 k€ (convention avec P2A à mettre en place)	+190 k€	+193 k€	-670 k€	+0 k€
Dépenses liées aux contrats	+0 k€	+0 k€	+0 k€	+0 k€	+0 k€	+0 k€	+0 k€
TOTAL évolution coût annuel	+813 k€	+0 k€	+167 k€	+565 k€	+752 k€	-2 141 k€	+156 k€

*estimatif selon coût 2024

Scénario 1 - traitement	CCAPV	CCJLVD	CCPFML	CCVUSP	P2A	SYDEVOM 04	Total territoire
Charges de personnel	-13 k€	+0 k€	+0 k€	-40 k€	-53 k€	+106 k€	+0 k€
Matériels							+0 k€
Frais de fonctionnement	-24 k€			0 k€ (non identifié)		+24 k€	+0 k€
Dépenses liées aux contrats	-79 k€	-1 k€	-328 k€	+0 k€	-1 542 k€	+1 950 k€	+0 k€
TOTAL évolution coût annuel	-116 k€	-1 k€	-328 k€	-40 k€	-1 595 k€	+2 080 k€	+0 k€

Dans ce scénario, la restitution de la collecte aux EPCI entraînerait pour eux des coûts supplémentaires de 3 222 k€. Pour le SYDEVOM l'économie générée représente 2 765 k€

L'écart de coût global de la compétence collecte n'est que de 456 k€ qui s'expliquent en partie par la prise en compte de l'amortissement de véhicules neufs alors que le SYDEVOM utilise actuellement des véhicules totalement amortis, et par une « démutualisation » du personnel.

La restitution de la compétence transfert/transport se traduit par un surcoût de 156 k€ (démutualisation du personnel essentiellement)

Le transfert de la compétence traitement se traduit par un équilibre financier à l'échelle du territoire, et nécessitera de définir une contribution supplémentaire destinée à couvrir les 2 080 k€ de charges que supportera le SYDEVOM



Scénario 1 : compétence traitement

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

27

● Analyse financière

Scénario 1 - TOTAL	CCAPV	CCJLVD	CCPFML	CCVUSP	P2A	SYDEVOM 04	Total territoire
TOTAL scénario 1	+1 650 k€	+309 k€	+50 k€	+1 140 k€	+290 k€	-2 827 k€	+612 k€
Contributions au SYDEVOM économisée (valeur 2024)	-1 330 k€	-286 k€	-242 k€	-758 k€	-1 338 k€	+3 955 k€	+0 k€
<i>Nouvelle contribution traitement (sans péréquation)</i>	+116 k€	+1 k€	+328 k€	+40 k€	+1 595 k€	-2 080 k€	+0 k€
Solde net	+436 k€	+24 k€	+136 k€	+422 k€	+546 k€	-952 k€	+612 k€

Le surcoût global à l'échelle du territoire s'élève à 612 k€ dans ce scénario

Les EPCI « économiseraient » 3 955 k€ de contributions au SYDEVOM au titre des compétences collecte et transfert/transport, mais les contributions au titre du traitement devront être augmentées pour couvrir les charges nouvelles pour le SYDEVOM → pour illustration nous avons calculé ci-dessus une contribution supplémentaire sans péréquation (la contribution de chaque EPCI correspond au coût de la compétence traitement qu'il transfère)

A noter que dans ce scénario, la contribution aux charges générales (217 k€ en 2024) pourrait être amenée à diminuer : le SYDEVOM pourrait céder le site de Peyruis et louer des bâtiments administratifs pour son personnel, et transférer le site de Saint-André à la CCAPV

Par ailleurs dans ce scénario les emprunts du SYDEVOM (642 k€ d'annuités en 2025) seraient transférés aux EPCI dans la mesure où ils sont affectés au matériel de la régie ou à l'acquisition du site de Peyruis : l'impact financier est nul à l'échelle du territoire, mais les charges supplémentaires pour chaque EPCI dépendront de la répartition des emprunts.

Scénario 2 : compétence transfert / traitement

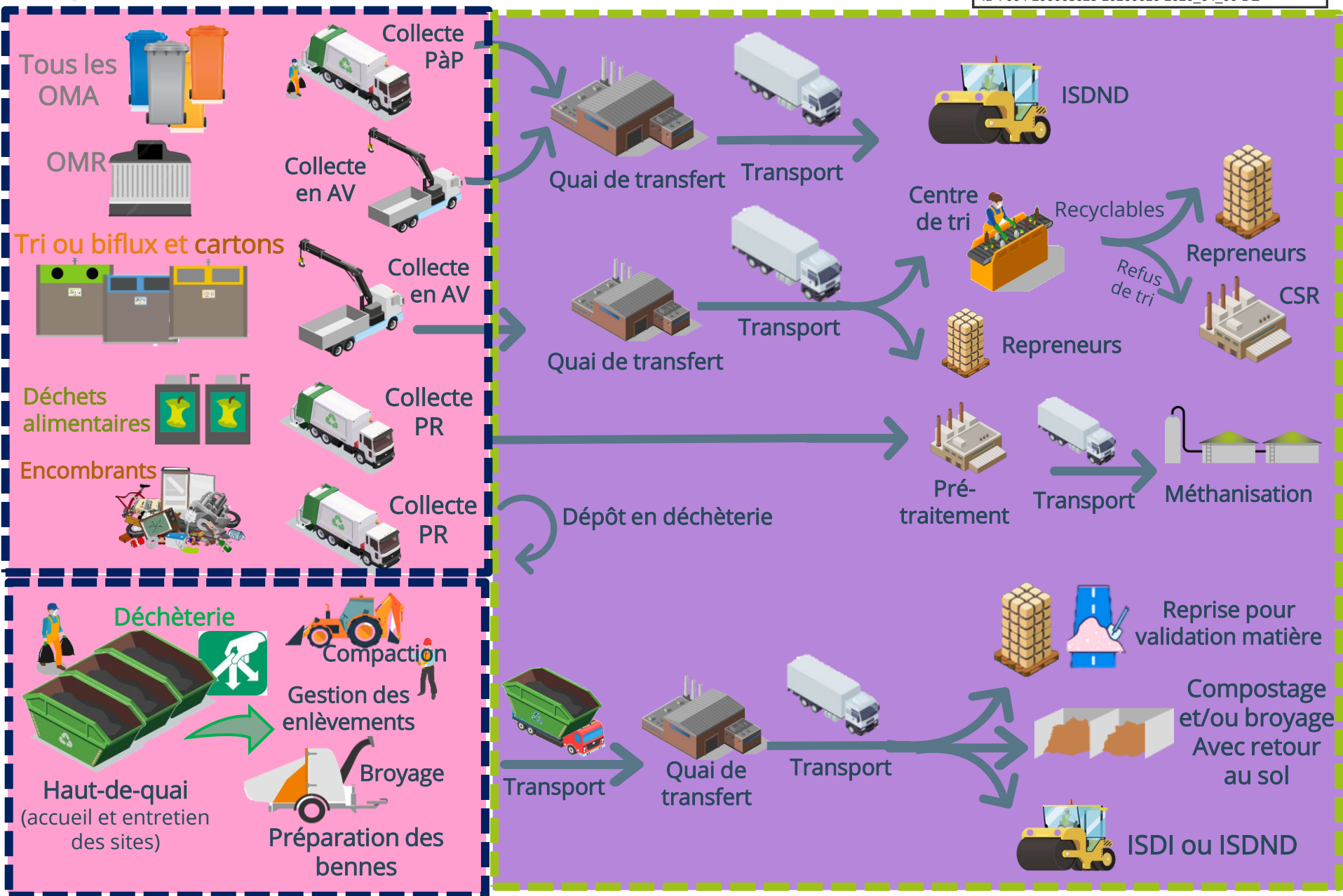
Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

28





Scénario 2 : compétence transfert traitement

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

29

LEGENDE

Missions déjà réalisées et à maintenir

Missions à reprendre par le SYDEVOM

● Impact organisationnel pour le SYDEVOM

Missions du SYDEVOM	Collecte	Traitement & Transfert	
		Contractuel : marché public, conventions...	Exploitation / gestion de site
OMR	NC	- Traitement des OMR - Caractérisations des OMR (MODECOM)	
Emballages- Papiers- verre Cartons	NC	- Tri / valorisation / traitement des refus - Contrat CITEO + perception des recettes matériaux (papier / emballage yc verre / cartons) - Transport, massification et reprise du verre	Gestion du QT de Saint-André pour le verre CCAPV
OMA	NC	Conventions de traitement des déchets : CC Lacs et Gorges du Verdon pour CCAPV, et CC Haute Provence Pays de Banon pour CCJLVD	- Gestion du dépôt de collecte de Peyruis - Exploitation des 7 quais de transfert PAA CCAPV CCVUSP (Lurs, Digne, Seyne, Castellane, La Mure, Allos et Plan-la-Croix) - Transport des bennes des QT aux exutoires
Biodéchets	NC	Prétraitement et traitement des biodéchets de PAA	Prétraitement et traitement des biodéchets de la CCVUSP
Déchèteries	NC	- Traitement des déchets hors gravats et hors déchets verts pour CCVUSP et CCAPV Transport des bennes PAA (Lot 10) Traitement des flux de déchèteries de PAA Transport des bennes et traitement des flux de déchèteries de CCPFML Valorisation locale des déchets inertes (carrières / entreprise TP) CCAPV Valorisation agricole des végétaux (agriculteurs) CCAPV	- Transport des bennes CCVUSP et CCAPV Transport des bennes PAA (régie) Gestion des plateformes de broyage et de compostage des végétaux La Colette et Plan la Croix Gestion des ISDI Barrême et Plan la Croix Mise aux normes réglementaires de l'ISDI et de la plateforme de compostage de Plan-La-Croix



Scénario 2 : compétence transfert traitement

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

30

● Impact organisationnel

LEGENDE

Missions déjà réalisées par les EPCI

Missions à reprendre par chaque EPCI

Missions à reprendre par **PAA** **CCPFML** **CCJLVD**
CCAPV **CCVUSP**

Missions des EPCI	Collecte		Traitement & transfert
	Contractuel	Exploitation / gestion de site	
OMA	- Gestion de la pré-collecte (fourniture) - Collecte des bacs ponctuels / gens du voyage CCJLVD - Transfert transport cartons CCPFML Location de berce de lavage	- Gestion de la pré-collecte (maillage et suivi / entretien) et opérations de lavage des colonnes (chauffeur) - Collecte en porte à porte CCVUSP CCPFML PAA - Collecte en AV OMR et cartons CCPFML et PAA Collecte en AV des emballages, papiers et verre PAA Collecte en AV des multi-matériaux et verre CCPFML Collecte en AV des OMR, emballages, papiers, verre et cartons CCJLVD Collecte en AV des OMR, multi-matériaux et verre CCAPV Collecte en AV des OMR, multi-matériaux, verre CCVUSP	NC
Biodéchets		Collecte des biodéchets pour CCVUSP et PAA	NC
Encomb.		Collecte des encombrants	NC
Déchèteries	- Broyage des végétaux CCAPV, CCVUSP - Conventions d'accès aux déchèteries - Contrats avec les éco-organismes	Gestion des hauts de quai des déchèteries	NC



Scénario 2 : évolution et gestion des contrats

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

31

MARCHÉS PUBLICS				LOTS	2025	2026	2027	2028	2029
Collecte (PaP, AV, HQ)	SYDEVOM	EPCIs	Location d'une berce de lavage	-					
Traitement Déchets (y compris transfert)	PAA	SYDEVOM	Lots 1 Pré-traitement et traitement des biodéchets de PAA	1				31/12/28	
	PAA	SYDEVOM	Lots 2 à 10 Transport, traitement, valorisation des produits et matériaux des déchetteries de PAA	9				31/12/28	
	CCPFML	SYDEVOM	Lots 1 à 3 – Transport et Traitement des déchets ménagers des déchèteries CCPFML	3			19/08/27		
	CCAPV	SYDEVOM	Broyage des végétaux en déchèterie (2 campagnes de broyage par an)	-	31/07/26				

N.B. : marché de broyage des végétaux en déchèteries gardé par la CCAPV et la CCVUSP => contrat lié à la gestion du haut de quai



Scénario 2 : évolution et gestion des contrats

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

32

CONVENTIONS				AVEC QUI?	2025	2026	2027	2028	2029
Collecte des déchets (collecte PaP, AV, transfert et HQ)	CCAPV	CCAPV	Collecte des déchets de Roblon Entreverges St Malmes Blancon de la Mescia	CC Lacs et Gorges du Verdon	Reconduction tacite sans date limite				
	CCJLVD	CCJLVD	Collecte des déchets des habitants de Les Omergues, hameau de Villesèche	CC Haute Provence Pays de Banon	30/06/26				
	PAA	PAA	Gestion du QT de la Colette (mise à disposition des moyens)	SYDEVOM	31/12/27				
Traitement déchets	CCAPV	SYDEVOM	Traitement des déchets de Roblon Entreverges St Malmes Blancon de la Mescia	CC Lacs et Gorges du Verdon	Reconduction tacite sans date limite				
	CCJLVD	SYDEVOM	Traitement des déchets des habitants de Les Omergues, hameau de Villesèche	CC Haute Provence Pays de Banon	30/06/26				
	CCAPV	SYDEVOM	Transport et valorisation agricole des déchets verts de la CCAPV (x7)	7 Agriculteurs	Reconduction tacite sans date limite				
	CCAPV	SYDEVOM	Gestion locale des déchets inertes valorisables (x2)	1 carrière et 1 entreprise TP	Reconduction tacite sans date limite				

N.B. : Conventions d'accès aux déchèteries maintenues entre EPCI



Scénario 2 : compétence transfert/traitement

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

33

● Incidences contractuelles et opérationnelles

THEMATIQUE	POINTS D'ATTENTION
MARCHES DU SYDEVOM	Organiser les modalités de retour vers les adhérents d'un marché du SYDEVOM (location d'une berce de lavage). Tenir compte de l'échéance prochaine du contrat et inviter les adhérents concernés à prévoir le lancement d'une procédure pour le renouvellement de ce contrat.
MARCHES DES ADHERENTS	Quatre marchés identifiés à reprendre par le SYDEVOM. S'assurer qu'un nouveau contrat a été conclu par CCAPV concernant le broyage des végétaux en déchetterie, car arrivée à échéance le 31/07/2026 du contrat qui nous a été soumis pour analyse.



Scénario 2 : évolution et gestion des contrats

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

34

● Contrats complémentaires à gérer

NOMBRE DE CONTRATS À REPENDRE	CCAPV	CCJLVD	CCPFML	CCVUSP	P2A	SYDEVOM 04
Marché public (par lot)	-1 + 1	+ 1	- 3 + 1	+ 1	-10 + 1	+ 13
Conventions éco-organismes	RAS					
Conventions	- 1 + 1 - 9	- 1 + 1				+ 11
Impact sur les ETP SPPGD	-0,1	+0,02	-0,04	+0,02	-0,18	+0,34
Impact sur les ETP service MP	-0,01	+0,01	-0,02	+0,01	-0,07	+0,1



Scénario 2 : moyens humains à mobiliser

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

35

● Analyse des moyens en ETP SUPPLÉMENTAIRES à mobiliser par chaque structure

MOYENS HUMAINS EN ETP EN +	POSTE	CCAPV	CCJLVD	CCPFML	CCVUSP	P2A	SYDEVOM 04
Pré-collecte	Chauffeur pour lavage	+ 0,15	+ 0,05	+ 0,05	+ 0,05	+ 0,25	- 15,4
Collecte PàP	Chauffeur PL	NC	NC	2	3,75	3	
	Chauffeur VL / Ripeur	2	NC	0	11,5	8	
Collecte PAV	Chauffeur camion grue	+ 4,75	+ 1,5	2 + 1	+ 2,8	15 + 6,5	
Quai de transfert	Agent de quai + tassage & chargement des bennes	NC	NC	NC	NC	0,5* + 0,05 (Seyne)	1,65 + 0,5*
Transport (OMA + déchèteries)	Chauffeur PL / super PL	NC	NC	NC	NC	- 5,5	6,6 + 5,5
Traitement		- 0,25	NC	NC	- 0,75	- 1	+ 2
Atelier	Chef de parc et agent polyvalent	Intégrés en frais supplémentaires					-1,33
Encadrement	DST, adjoint, chef d'équipe, secrétaire tech.	+ 0,5	+ 0,2	+ 0,15	+ 0,3	+ 0,15	- 0,5
Direction et fonctions supports	DGS, resp. Financiers, resp. CP, secrétaire comptable, RH	+0,2	+0,15	+0,01	+0,2	-0,25	-
Total		+5,5	+1,9	+1,2	+2,6	+0,2	-9,75

*une partie des missions (0,5 ETP de tassage de bennes) déjà assurées par PAA dans le cadre d'une mise à disposition de personnel ETP arrondis au 0,05 supérieur



Scénario 2 : moyens matériels à mobiliser 1/2

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

36

● Analyse des moyens en matériels SUPPLÉMENTAIRES à mobiliser par chaque structure

	MOYENS MATÉRIELS	CCAPV	CCJLVD	CCPFML	CCVUSP	P2A	SYDEVOM
Pré-collecte	Bacs			30	500	700	
	Colonnes	1219	338	523	418	1700	
Collecte en bacs	VU / fourgon 3,5 t	3			3	3 camions plateau 3 fourgons	
	Polybenne plateau 7,5 t				1		
	BOM petit gabarit (VL)			1			
	BOM (PTAC 16, 19 ou 26 t)			1	3	3	
	BOM biodéchets					1 + 1 secours (étanchéifiée)	
Collecte en colonnes	BOM grue	+ 4 + location saisonnière (x1)	+ 1 + location véhicule de secours	1 + 1	+ 2 + location saisonnière (x2)	7 + 2 secours + 4	- 8 - location saisonnière
	Benne compactrice				+ 1	4 + 3	- 6
	Porteur grue 12 t	+ 1*					- 1*
	Porteur grue (+bennes)	+ 1	+ 1	+ 1	+ 1	2 + 3	- 7
	Bennes trio				9		

* En location

Point d'attention :

=> Plus de secours sur le porteur grue (collecte du verre)



Scénario 2 : moyens matériels à mobiliser 2/2

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

37

● Analyse des moyens en matériels SUPPLÉMENTAIRES à mobiliser par chaque structure

	MOYENS MATÉRIELS	CCAPV	CCJLVD	CCPFML	CCVUSP	P2A	SYDEVOM
Engins	Tractopelles (<i>transfert</i>)	6			2 - 1	7	1 + 1
Bennes	Bennes avec capot						20
	Caissons à compaction						6
	Bennes déchèteries	- 3		Presta		- 111	65 + 114
Transfert	Porteur (26t) <i>yc secours</i>			Presta		- 9	6 + 9
	Remorques <i>yc secours</i>			Presta		- 9	7 + 9
	Semi-remorque FMA						11
	Tracteur routier (44t)						4



Incidences du transfert d'une compétence au SYDEVOM: article L.5211-5 du CGCT

« Le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L. 1321-1, des deux premiers alinéas de l'article L.1321-2 et des articles L.1321-3, L.1321-4 et L.1321-5 ».



Mise à disposition des biens à titre gratuit, avec tous pouvoirs de gestion ;



Transfert des droits et obligations (y compris les contrats) relatifs à ces équipements.

Incidences du retrait d'une compétence au SYDEVOM: article L.5211-25-1 du CGCT

« En cas de retrait de la compétence transférée à un EPCI :

1° Les biens meubles et immeubles mis à disposition de l'établissement bénéficiaire sont restitués aux communes [*ici, EPCI*] antérieurement compétentes ;

2° Les biens meubles et immeuble acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétence sont répartis entre les communes [*ici, EPCI*] qui reprennent la compétence [...] ;

Les **contrats [afférents à ces équipements et associés à l'exécution de la compétence]** sont **exécutés** dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance. La substitution de personne morale aux contrats conclus par les EPCI n'entraîne aucun droit à résiliation indemnisation pour le co-contractant ».



Scénario 2 : analyse financière

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

39

● Analyse financière

Scénario 2 - collecte	CCAPV	CCJLVD	CCPFML	CCVUSP	P2A	SYDEVOM 04	Total territoire
Charges de personnel	+303 k€	+104 k€	+66 k€	+182 k€	+350 k€	-813 k€	+192 k€
Matériels	+295 k€	+87 k€	+85 k€	+241 k€	+335 k€	-765 k€	+278 k€
Frais de fonctionnement	+346 k€	+118 k€	+55 k€	+189 k€	+360 k€	-978 k€	+90 k€
Dépenses liées aux contrats	+4 k€	+1 k€	+2 k€	+2 k€	+13 k€	-23 k€	+0 k€
TOTAL évolution coût annuel	+948 k€	+310 k€	+208 k€	+615 k€	+1 057 k€	-2 578 k€	+560 k€

Scénario 2 - transfert/transport	CCAPV	CCJLVD	CCPFML	CCVUSP	P2A	SYDEVOM 04	Total territoire
Charges de personnel	+0 k€	+0 k€	+0 k€	+0 k€	-290 k€	+290 k€	+0 k€
Matériels	+0 k€	+0 k€	+0 k€	+0 k€	-298 k€	+441 k€	+143 k€
Frais de fonctionnement					-404 k€	+404 k€	+0 k€
Dépenses liées aux contrats	+0 k€	+0 k€	-228 k€	+0 k€	-6 k€	+235 k€	+0 k€
TOTAL évolution coût annuel	+0 k€	+0 k€	-228 k€	+0 k€	-999 k€	+1 370 k€	+143 k€

Scénario 2 - traitement	CCAPV	CCJLVD	CCPFML	CCVUSP	P2A	SYDEVOM 04	Total territoire
Charges de personnel	-13 k€	+0 k€	+0 k€	-40 k€	-53 k€	+106 k€	+0 k€
Matériels							+0 k€
Frais de fonctionnement	-24 k€			+0 k€ (non identifié)		+24 k€	+0 k€
Dépenses liées aux contrats	-79 k€	-1 k€	-328 k€	+0 k€	-1 542 k€	+1 950 k€	+0 k€
TOTAL évolution coût annuel	-116 k€	-1 k€	-328 k€	-40 k€	-1 595 k€	+2 080 k€	+0 k€

Dans ce scénario, la restitution de la collecte aux EPCI entraînerait pour eux des coûts supplémentaires de 3 139 k€. Pour le SYDEVOM l'économie générée représente 2 578 k€ soit un surcoût de 560 k€ à l'échelle du territoire

Les écarts sont en grande partie liés à la prise en compte de l'amortissement de véhicules neufs alors que le SYDEVOM et les EPCI utilisent actuellement des véhicules totalement amortis. On constate également un léger surcoût de charges de personnel lié à la nécessité pour le SYDEVOM de recruter plus d'agents que les EPCI ne peuvent en transférer

S'agissant de la compétence transfert/transport le surcoût de 1 370 k€ au SYDEVOM provient des frais de fonctionnement transférés par la CCPFML et P2A

Le transfert des compétences « transfert/transport » et « traitement » nécessitera de redéfinir les contributions à ce titre afin de couvrir les 1 370 k€ et 2 080 k€ de charges supplémentaires que supporteraient le SYDEVOM



Scénario 2 : analyse financière

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

40

● Analyse financière

Scénario 2 - TOTAL	CCAPV	CCJLVD	CCPFML	CCVUSP	P2A	SYDEVOM 04	Total territoire
TOTAL scénario 2	+832 k€	+309 k€	-348 k€	+575 k€	-1 536 k€	+871 k€	+703 k€
Contributions au SYDEVOM économisée (valeur 2024)	-889 k€	-286 k€	-193 k€	-528 k€	-1 026 k€	+2 922 k€	+0 k€
Nouvelle contribution (sans péréquation)	+116 k€	+1 k€	+557 k€	+40 k€	+2 593 k€	-3 307 k€	+0 k€
Solde net	+59 k€	+24 k€	+16 k€	+87 k€	+32 k€	+486 k€	+703 k€

Le surcoût global à l'échelle du territoire s'élève à 703 k€ dans ce scénario

Les EPCI « économiseraient » 2 922 k€ de contributions au SYDEVOM au titre de la compétence collecte, mais les contributions au titre du transfert/transport et du traitement devront être augmentées pour couvrir les charges nouvelles pour le SYDEVOM → pour illustration nous avons calculé ci-dessus une contribution supplémentaire sans péréquation (la contribution de chaque EPCI correspond au coût des compétences transfert/transport et traitement qu'il transfère)

Par ailleurs dans ce scénario une partie des emprunts du SYDEVOM seraient transférés aux EPCI dans la mesure où ils sont affectés au matériel de la régie : l'impact financier est nul à l'échelle du territoire, mais les charges supplémentaires pour chaque EPCI dépendront de la répartition des emprunts

Scénario 3 : compétence collecte / transfert / traitement

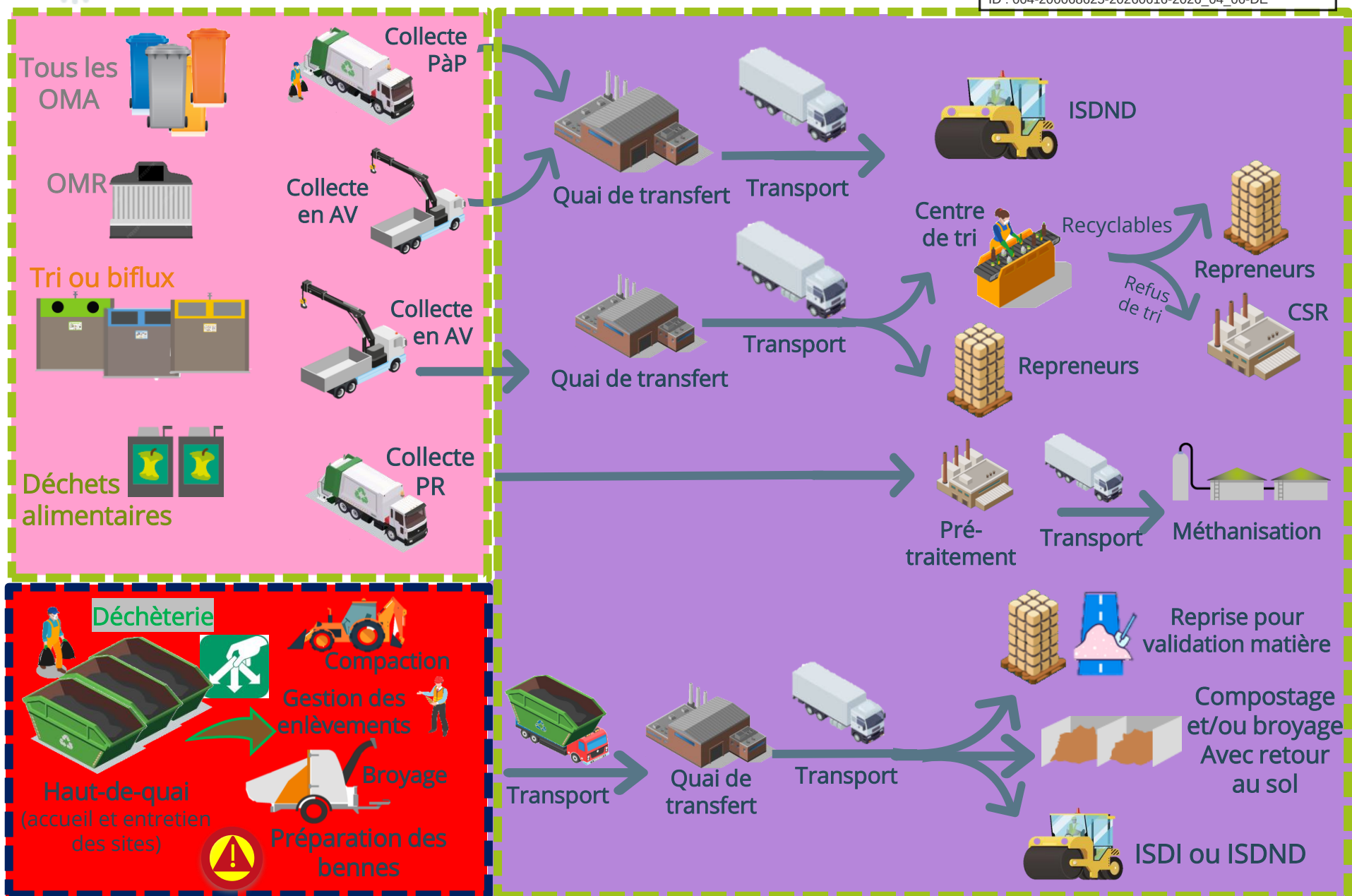
Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

41





Scénario 3 : compétence transfert / traitement /

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

42

● Impact organisationnel pour le SYDEVOM

LEGENDE

Missions déjà réalisées et à maintenir

Missions à reprendre par le SYDEVOM

Missions du SYDEVOM	Collecte	
	Contractuel : marché public, conventions...	Exploitation / gestion de site
OMA	• Gestion de la pré-collecte (fourniture) • Lavage des colonnes (berce + agents) • Collecte des déchets des gens du voyage en bacs CCJLVD	• Gestion de la pré-collecte (maillage et suivi / entretien) • Collecte AV OMR (CCAPV CCVUSP CCJLVD) • Collecte AV multi emballages papiers verre (tous) • Collecte AV cartons CCJLVD • Collecte AV OMR et cartons CCPFML PAA • Collecte cartons PàP / PAV CCVUSP • Collecte en porte à porte PAA (RS) CCVUSP (tous flux) CCPFML (Forcalquier)
Biodéchets		• Collecte des composteurs grutables CCVUSP • Collecte des bacs / abri-bacs PAA
Encombrants / textiles	• Collecte des textiles : conventionnement Refashion et convention CCAPV	• Collecte des encombrants



Scénario 3 : compétence transfert / traitement / collecte PAAV

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

43

LEGENDA

Missions déjà réalisées et à maintenir

Missions à reprendre par le SYDEVOM

● Impact organisationnel pour le SYDEVOM

Missions du SYDEVOM	Traitement & transfert	
	Contractuel : marché public, conventions...	Exploitation / gestion de site
OMR	- Traitement des OMR - Caractérisations des OMR (MODECOM)	
Emballages-Papiers-verre Cartons	- Tri / valorisation / traitement des refus - Contrat CITEO + perception des recettes matériaux (papier / emballage yc verre / cartons) - Transport, massification et reprise du verre	Gestion du QT de Saint-André pour le verre CCAPV
OMA	- Conventions avec les EPCI voisins de traitement des déchets (CCAPV, CCJLVD) - Lavage des colonnes (berce + agent) - Collecte des déchets des gens du voyage en bacs CCJLVD	- Gestion des dépôts de collecte : Plan-La-Croix, Seyne, Bras d'Asse, Digne et Forcalquier - Gestion du dépôt de collecte de Peyruis - Exploitation des 7 quais de transfert PAA CCAPV CCVUSP (Lurs, Digne, Seyne, Castellane, La Mure, Allos et Plan-la-Croix) - Transport des bennes des QT aux exutoires
Biodéchets	(Pré-)traitement des biodéchets de PAA	Prétraitement et traitement des biodéchets de la CCVUSP
Déchèteries	- Traitement des déchets hors gravats et hors déchets verts pour CCVUSP et CCAPV - Transport des bennes PAA (Lot 10) - Traitement des flux de déchèteries de PAA - Transport des bennes et traitement CCPFML - Valorisation locale des déchets inertes (carrières / entreprise TP) CCAPV - Valorisation agricole des végétaux CCAPV	- Transport des bennes CCVUSP et CCAPV - Transport des bennes PAA (régie) - Gestion des plateformes de broyage et de compostage des végétaux La Colette et Plan la Croix - Gestion des ISDI Barrême et Plan la Croix - Mise aux normes réglementaires de l'ISDI et de la plateforme de compostage de Plan-La-Croix



Scénario 3 : compétence transfert / traitement / collecte PAV

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

44

LEGENDE

Missions déjà réalisées par les EPCI

● Impact organisationnel

Missions des EPCI	?		Collecte et Traitement
	Contractuel	Exploitation / gestion de site	
OMA	NC	NC	NC
Biodéchets	NC	NC	NC
Encomb.	NC	NC	NC
Déchèteries	- Broyage des végétaux CCAPV, CCVUSP - Conventions d'accès aux déchèteries - Gestion des contrats éco-organismes	Gestion des hauts de quai des déchèteries yc la préparation des bennes pour les rotations	NC



Scénario 3 : évolution et gestion des contrats

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

45

MARCHÉS PUBLICS			LOTS	2025	2026	2027	2028	2029
CCPFML	SYDEVOM	Lots 1 à 3 – Transport et Traitement des déchets ménagers des déchèteries CCPFML	3			19/08/27		
PAA	SYDEVOM	Lots 1 Pré-traitement et traitement des biodéchets de PAA	1				31/12/28	
PAA	SYDEVOM	Lots 2 à 10 Transport, traitement, valorisation des produits et matériaux des déchetteries de PAA	9				31/12/28	
CCAPV	SYDEVOM	Broyage des végétaux en déchèterie (2 campagnes de broyage par an)	-	31/07/26				



Scénario 3 : évolution et gestion des contrats

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

46

CONVENTIONS			AVEC QUI?	2025	2026	2027	2028	2029
PAA	PAA	Gestion du QT de la Colette (mise à disposition des moyens)	SYDEVOM			31/12/27		
CCAPV	SYDEVOM	Collecte des TLC	Montagn'Habit	Reconduction tacite sans date limite				
CCAPV	SYDEVOM	Collecte et traitement des déchets de Roblon Entreverges St Malmes Blancon de la Mescia	CC Lacs et Gorges du Verdon	Reconduction tacite sans date limite				
CCJLVD	SYDEVOM	Collecte et traitement des déchets des habitants de Les Omergues, hameau de Villesèche	CC Haute Provence Pays de Banon		30/06/26			
CCAPV	SYDEVOM	Transport et valorisation agricole des déchets verts de la CCAPV (x7)	7 Agriculteurs	Reconduction tacite sans date limite				
CCAPV	SYDEVOM	Gestion locale des déchets inertes valorisables (x2)	1 carrière et 1 entreprise TP					

N.B. : Conventions d'accès aux déchèteries maintenues entre EPCI



● Incidences contractuelles et opérationnelles

THEMATIQUE	POINTS D'ATTENTION
MARCHES DU SYDEVOM	<i>Néant</i>
MARCHES DES ADHERENTS	Quatre marchés identifiés à reprendre par le SYDEVOM. S'assurer qu'un nouveau contrat a été conclu par CCAPV concernant le broyage des végétaux en déchetterie, car arrivée à échéance le 31/07/2026 du contrat qui nous a été soumis pour analyse.



Scénario 3 : évolution et gestion des contrats

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

48

● Contrats complémentaires à gérer

NOMBRE DE CONTRATS À REPRENDRE	CCAPV	CCJLVD	CCPFML	CCVUSP	P2A	SYDEVOM 04
Marché public (par lot)	-1		-3		-10	+ 13
Conventions éco-organismes	RAS					
Conventions	- 11	- 1				+ 12
Impact sur les ETP SPPGD	-0,13	-0,01	-0,06		-0,2	+0,47
Impact sur les ETP service MP	-0,17		-0,02		-0,07	+0,1



Scénario 3 : moyens humains à mobiliser

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

49

● Analyse des moyens en ETP SUPPLÉMENTAIRES à mobiliser par chaque structure

MOYENS HUMAINS EN ETP EN +	POSTE	CCAPV	CCJLVD	CCPFML	CCVUSP	P2A	SYDEVOM 04
Pré-collecte	Agents polyvalents (hors agent mobilisés pour le lavage)	Inclus ETP ripeurs	NC	NC	Inclus ETP ripeurs	- 4	+ 7
	Agent pour lavage	- 0,15	- 0,05	- 0,05	- 0,05	- 0,25	+ 0,55
	Chauffeur PL pour lavage	NC	NC	NC	NC	NC	0,55
Collecte PàP	Chauffeur PL	NC	NC	- 2	- 3,75	- 3	+ 8,75
	Chauffeur VL / Ripeur	- 2	NC	0	- 11,5	- 8	+ 21,5
Collecte PAV	Chauffeur camion grue	NC	NC	- 2	NC	- 15	15,4 + 17
Quai de transfert	Agent de quai + tassage & chargement des bennes	NC	NC	NC	NC	- 0,5* + 0,05 (Seyne)	1,65 + 0,5*
Transport (OMA + déchèteries)	Chauffeur PL / super PL	NC	NC	NC	NC	- 5,5	6,6 + 5,5
Traitement		- 0,25	NC	NC	- 0,75	- 1	+ 2
Atelier	Chef de parc et agent polyvalent						+ 1
Encadrement	DST, adjoint, chef d'équipe, secrétaire tech.	- 0,3	- 0,01	- 0,5	- 2	- 4,6	+ 8,6
Direction et fonctions supports	DGS, resp. Financiers, resp. CP, secrétaire comptable, RH	- 0,3	- 0,01	- 0,4	- 1,15	- 2,9	+ 12,9
Total		- 3	- 0,1	- 4,9	- 19,2	- 44,3	+ 84,8

ETP arrondis au 0,05 supérieur



Scénario 3 : moyens matériels à mobiliser 1/2

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

50

● Analyse des moyens en matériels SUPPLÉMENTAIRES à mobiliser par chaque structure

	MOYENS MATÉRIELS	CCAPV	CCJLVD	CCPFML	CCVUSP	P2A	SYDEVOM
Pré-collecte	Bacs			- 30	- 500	- 700	+ 1 230
	Colonnes	- 1219	- 338	- 523	- 418	- 1700	+ 4 229
Collecte en bacs	VU / fourgon 3,5 t	1 - 2			- 3	- 3 camions plateau - 3 fourgons	+ 11
	Polybenne plateau 7,5 t				- 1		+ 1
	BOM petit gabarit (VL)			- 1			+ 1
	BOM (PTAC 16, 19 ou 26 t)			- 1	- 3	- 3	+ 7
	BOM biodéchets					- 1 - 1 secours (étanchéifiée)	+ 2
Collecte en colonnes	BOM grue			- 1		- 7 - 2 secours	8 + 10 + location saisonnière
	Benne compactrice					- 4	6 + 4
	Porteur grue 12 t						1*
	Porteur grue (+bennes)					- 2	7 + 2
	Bennes trio				- 9		+ 9

* En location

Point d'attention :

=> Plus de secours sur le porteur grue (collecte du verre)



Scénario 3 : moyens matériels à mobiliser 2/2

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

51

● Analyse des moyens en matériels SUPPLÉMENTAIRES à mobiliser par chaque structure

	MOYENS MATÉRIELS	CCAPV	CCJLVD	CCPFML	CCVUSP	P2A	SYDEVOM
Engins	Tractopelles (<i>transfert</i>)	6			2 - 1	7	1 + 1
Bennes	Bennes avec capot						20
	Caissons à compaction						6
	Bennes déchèteries	- 3		Presta		- 111	65 + 114
Transfert	Porteur (26t) <i>yc secours</i>			Presta		- 9	6 + 9
	Remorques <i>yc secours</i>			Presta		- 9	7 + 9
	Semi-remorque FMA						11
	Tracteur routier (44t)						4



Incidences du transfert d'une compétence au SYDEVOM: article L.5211-5 du CGCT

« Le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L. 1321-1, des deux premiers alinéas de l'article L.1321-2 et des articles L.1321-3, L.1321-4 et L.1321-5 ».



Mise à disposition des biens à titre gratuit, avec tous pouvoirs de gestion ;



Transfert des droits et obligations (y compris les contrats) relatifs à ces équipements.

Incidences du retrait d'une compétence au SYDEVOM: article L.5211-25-1 du CGCT

« En cas de retrait de la compétence transférée à un EPCI :

1° Les biens meubles et immeubles mis à disposition de l'établissement bénéficiaire sont restitués aux communes [*ici, EPCI*] antérieurement compétentes ;

2° Les biens meubles et immeuble acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétence sont répartis entre les communes [*ici, EPCI*] qui reprennent la compétence [...] ;

Les **contrats [afférents à ces équipements et associés à l'exécution de la compétence]** sont **exécutés** dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance. La substitution de personne morale aux contrats conclus par les EPCI n'entraîne aucun droit à résiliation indemnisation pour le co-contractant ».



● Analyse de la conformité juridique

Point d'alerte sur le **découpage de la compétence « collecte »**



Le choix de transférer la collecte sans le transfert des hauts de quai des déchèteries qui s'assimile à de la collecte ne semble pas conforme au principe de non-sécabilité de la compétence collecte, tel qu'il ressort de l'article L. 2224-13 du CGCT et dont les conditions d'application ont été précisées par le Conseil d'Etat (CE, 5 avril 2019, n° 418906).

Quels risques ?

Risque concernant l'arrêté modificatif du SYDEVOM :

- refus du préfet de formaliser les évolutions du SYDEVOM (transformation/évolution des compétences)
- risque d'un recours de tiers contre un arrêté du préfet

Risques opérationnels :

- refus de couverture d'un assureur en cas de sinistre lors de l'exercice des missions en question (le cas échéant, analyser si un tel motif de refus de garantie est inscrit dans un contrat d'assurance) ;
- difficultés concernant de futurs projets (constitution d'une SPL, fusion, etc.) si cette irrégularité est identifiée par des tiers impliqués dans de tels projets
- risque que cette irrégularité soit pointée dans le cadre d'une enquête, de la CRC par exemple.



Scénario 3 : compétence transfert / traitement /

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

54

● Analyse financière

Scénario 3 - collecte	CCAPV	CCJLVD	CCPFML	CCVUSP	P2A	SYDEVOM 04	Total territoire
Charges de personnel	-148 k€	-4 k€	-271 k€	-999 k€	-1 991 k€	+4 134 k€	+720 k€
Matériels	-392 k€	-106 k€	-269 k€	-285 k€	-1 202 k€	+2 343 k€	+88 k€
Frais de fonctionnement	+0 k€	-33 k€	-88 k€	+0 k€	-317 k€	+438 k€	+0 k€
Dépenses liées aux contrats	+0 k€	-1 k€	-116 k€	+0 k€	+0 k€	+117 k€	+0 k€
TOTAL évolution coût annuel	-540 k€	-144 k€	-744 k€	-1 285 k€	-3 510 k€	+7 031 k€	+808 k€

Scénario 3 - transfert/transport	CCAPV	CCJLVD	CCPFML	CCVUSP	P2A	SYDEVOM 04	Total territoire
Charges de personnel	+0 k€	+0 k€	+0 k€	+0 k€	-362 k€	+415 k€	+53 k€
Matériels	-0 k€	-0 k€	-0 k€	+0 k€	-354 k€	+355 k€	+1 k€
Frais de fonctionnement					-404 k€	+404 k€	+0 k€
Dépenses liées aux contrats	+0 k€	+0 k€	-228 k€	+0 k€	-6 k€	+235 k€	+0 k€
TOTAL évolution coût annuel	-0 k€	-0 k€	-228 k€	+0 k€	-1 126 k€	+1 409 k€	+54 k€

Scénario 3 - traitement	CCAPV	CCJLVD	CCPFML	CCVUSP	P2A	SYDEVOM 04	Total territoire
Charges de personnel	-17 k€	+0 k€	+0 k€	-49 k€	-66 k€	+151 k€	+19 k€
Matériels							+0 k€
Frais de fonctionnement	-24 k€	+0 k€	+0 k€	0 k€ (non identifié)	+0 k€	+24 k€	+0 k€
Dépenses liées aux contrats	-79 k€	-1 k€	-328 k€	+0 k€	-1 542 k€	+1 950 k€	+0 k€
TOTAL évolution coût annuel	-120 k€	-1 k€	-328 k€	-49 k€	-1 608 k€	+2 125 k€	+19 k€

Le transfert des compétences « collecte des PAV », « transfert/transport » et « traitement » nécessitera de définir des contributions supplémentaires destinées à couvrir les 7 031 k€, 1 409 k€ et 2 125 k€ de charges que supporteraient le SYDEVOM → le surcoût global à l'échelle du territoire est de 881 k€ et devra être réparti entre les 5 EPCI membres.

Ce surcoût s'explique principalement par la nécessité pour le SYDEVOM de renforcer ses fonctions support et d'encadrement, sans que les EPCI ne puissent lui transférer la totalité des ETP correspondants.

Le budget global du SYDEVOM augmenterait de l'ordre de 10,6 m€ en cas de mise en œuvre de ce scénario (les charges de fonctionnement effectivement transférées par les EPCI au SYDEVOM devront être précisées en cas d'approfondissement de ce scénario)



Scénario 4 : dissolution du SYDEVOM

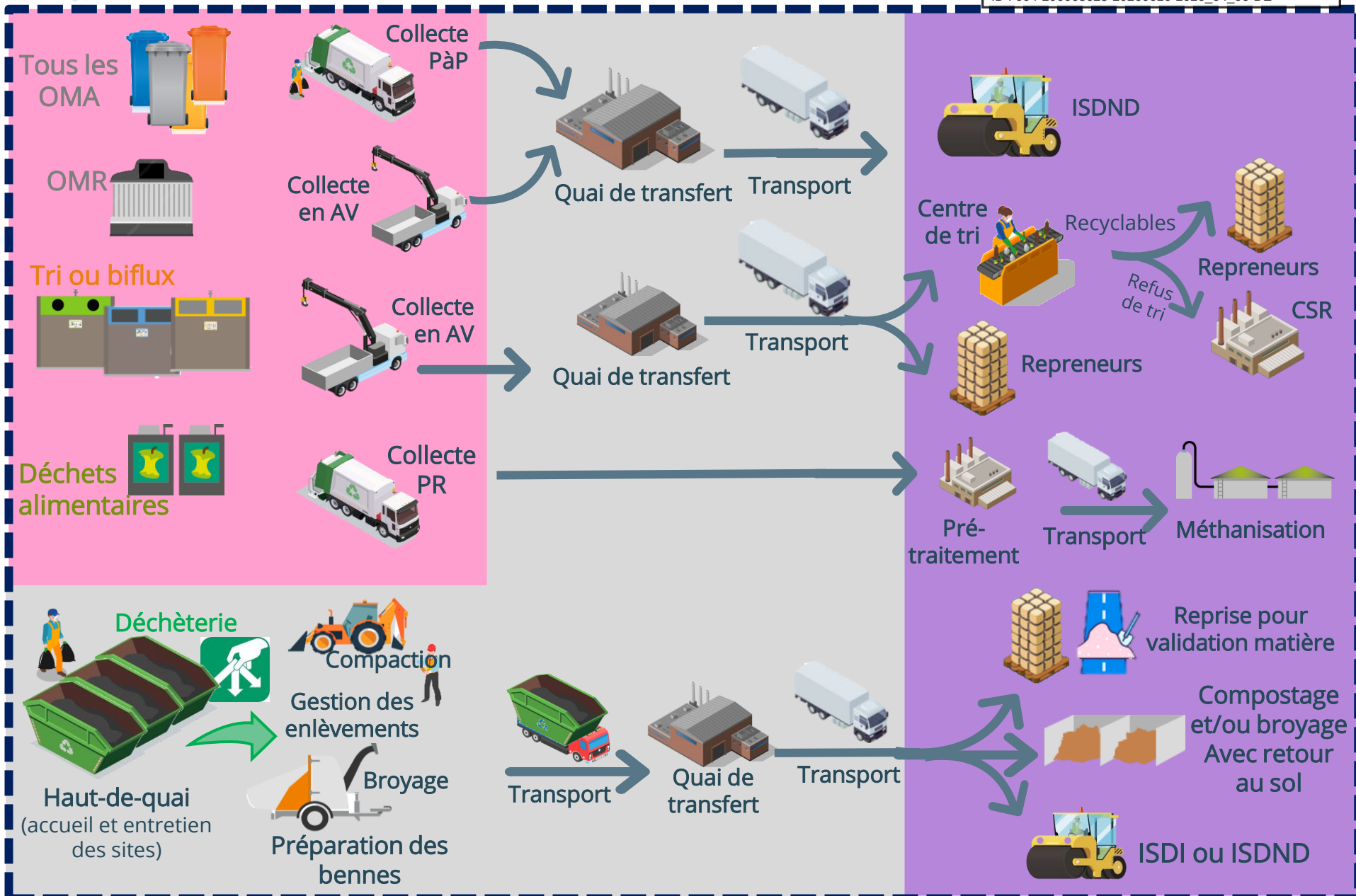
Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

55





Scénario 4 : dissolution du SYDEVOM

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

56

LEGENDE - Missions déjà réalisées par les EPCI
Missions à reprendre par chaque EPCI

Missions à reprendre par PAA CCPFML CCJLVD CCAPV CCVUSP

● Impact organisationnel

Missions des EPCI	Collecte et traitement	
	Contractuel	Exploitation / gestion de site
OMA	- Gestion de la pré-collecte (fourniture) - Collecte des bacs ponctuels / gens du voyage CCJLVD - Transfert transport cartons CCPFML - Lavage des colonnes (location berce + agent) - Traitement des OMR - Caractérisations des OMR (MODECOM) - Tri / valorisation / traitement des refus - Contrat CITEO + perception des recettes matériaux - Transfert et massification et reprise du verre - Gestion du QT et transport OMR CCPFML (convention PAA)	- Gestion de la pré-collecte - Collecte en porte à porte CCVUSP CCPFML PAA - Collecte en AV des OMR et cartons PAA et CCPFML - Collecte en AV emballages, papiers & verre PAA - Collecte en AV multi et verre CCPFML - Collecte en AV OMR, emb., papiers, verre et cartons CCJLVD - Collecte en AV OMR, multi et verre CCAPV - Collecte en AV OMR, multi, verre et cartons CCVUSP - Gestion des dépôts de collecte : Plan-La-Croix, Seyne, Bras d'Asse, Digne et Forcalquier - Gestion du dépôt de collecte de Peyruis - Gestion du QT Plan-la-Croix et du transport OMR multi verre cartons CCVUSP - Gestion des QT Allos, La Mure et Castellane & transport OMR multi CCAPV - Reprise et gestion du site de Saint-André pour transfert du verre CCAPV - Gestion des QT Lurs, Digne et Seyne et transport OMR emballages papiers cartons PAA
Biodéchets	(Pré)-traitement des biodéchets PAA	- Collecte des biodéchets pour CCVUSP et PAA - Traitement biodéchets CCVUSP
Encomb. Textiles	Collecte des textiles : conventionnement Refashion et convention CCAPV	Collecte des encombrants



Scénario 4 : dissolution du SYDEVOM

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

57

LEGENDE - Missions déjà réalisées par les EPCI
Missions à reprendre par chaque EPCI

Missions à reprendre par **PAA** **CCPFML** **CCJLVD** **CCAPV** **CCVUSP**

● Impact organisationnel

Missions des EPCI	Collecte et traitement	
	Contractuel	Exploitation / gestion de site
Déchèteries	• Broyage des végétaux CCAPV, CCVUSP • Conventions d'accès aux déchèteries • Contrats avec les éco-organismes • Transport et traitement des déchets de déchèteries PAA et CCPFML • Valorisation locale des déchets inertes et valorisation agricole des végétaux CCAPV • Traitement déchets déchèteries CCAPV • Traitement déchets déchèteries CCVUSP	• Transport des bennes de déchèteries CCVUSP • Transport des bennes de déchèteries CCAPV • Gestion des hauts de quai des déchèteries • Transport des bennes de déchèterie PAA • Gestion des PF de broyage et de compostage des végétaux : Plan-La-Croix et La Colette • Gestion des ISDI Barrême, Plan-La-Croix
Général	• Entretien véhicules • Contrats de gestion du site de Peyruis	• Veille juridique, suivi des indicateurs (RPQS, MCC, conventions éco-organismes...) • Communication, animations scolaires



Scénario 4 : évolution et gestion des contrats

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

58

MARCHÉS PUBLICS			LOTS	2025	2026	2027	2028	2029
SYDEVOM	CCAPV	Fourniture des composteurs individuels & collectifs – groupement de commande	-					
SYDEVOM	CCPFML		-					
SYDEVOM	EPCI	Location d'une berce de lavage	-					
SYDEVOM	EPCI	Traitement des OMR, tri et conditionnement des emballages et papiers issus de la collecte sélective	5			31/12/27		
SYDEVOM	EPCI	Prestation de stockage du verre sur une plateforme dédiée, gestion du stock et de l'enlèvement	-	31/10/25	Renouvellement en cours			
SYDEVOM	CCAPV	Transport et traitement des déchets (déchèteries CCAPV et CCVUSP)		31/10/25	Renouvellement en cours			
SYDEVOM	CCVUSP		10	31/10/25	Renouvellement en cours			

CONVENTIONS		AVEC QUI?	2025	2026	2027	2028	2029
CCPFML	Conventions pour le transfert des OMR via le QT de Lurs	PAA	À mettre en œuvre				



Scénario 4 : évolution et gestion des contrats

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

59

● Contrats complémentaires à gérer

NOMBRE DE CONTRATS À REPENDRE	CCAPV	CCJLVD	CCPFML	CCVUSP	P2A	SYDEVOM 04
Marché public (par lot)	+ 11	+ 6	+ 5	+ 10	+7	- 16
Conventions éco-organismes	+ 1	+ 1	+ 1	+ 1	+ 1	- 1
Conventions (mise à disposition site)	- 3	NC	+ 2	- 1	- 1	- 1
Impact sur les ETP SPPGD	+ 0,24	+ 0,13	+ 0,13	+ 0,21	+ 0,15	NC
Impact sur les ETP service MP	+ 0,08	+ 0,04	+ 0,04	+ 0,07	+ 0,05	NC

+ Marchés d'entretien des camions (pneumatique, VGP, entretien MIN, assurance) + fluides/électricité exploitation ménages, informatique ...



Scénario 4 : moyens humains à mobiliser

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

60

● Analyse des moyens en ETP SUPPLÉMENTAIRES à mobiliser par chaque structure

MOYENS HUMAINS EN ETP EN +	POSTE	CCAPV	CCJLVD	CCPFML	CCVUSP	P2A	SYDEVOM 04
Pré-collecte	Chauffeur pour lavage	+ 0,15	+ 0,05	+ 0,05	+ 0,05	+ 0,25	- 15,4
Collecte PàP	Chauffeur PL	NC	NC	2	3,75	3	
	Chauffeur VL / Ripeur	2	NC	0	11,5	8	
Collecte PAV	Chauffeur camion grue	+ 4,75	+ 1,5	2 + 1	+ 2,8	15 + 6,5	- 1,65
Quai de transfert	Agent de quai + tassage & chargement des bennes	+ 0,65	NC	NC	+ 0,25	0,5* + 0,05 (Seyne) + 0,75 (Lurs)	
Transport OMA	Chauffeur PL / super PL	+ 1	NC	+ 0,25	+ 0,75	+ 2,25	
Transport déchèteries		+ 2,25	NC	+ 1,5	+ 0,75	5,5	- 6,6
Traitement		0,25	NC	NC	0,75	1	
Ateliers	Chef de parc et agent polyvalent	Intégrés en frais supplémentaires					- 2
Encadrement	DST, adjoint, chef d'équipe, secrétaire tech.	+0,85	+0,15	+0,3	+0,5	+ 1,1	- 4
Prévention / communication		+0,6	+0,15	+0,3	+0,5	+1,45	- 3
Direction et fonctions supports	DGS, resp. Financiers, resp. CP, secrétaire comptable, RH	+0,95	+0,35	+0,45	+0,7	+ 1	- 5
Total		+ 11,2	+2,2	+3,8	+6,3	+13,3	- 37,65

*une partie des missions (0,5 ETP de tassage de bennes) déjà assurées par PAA dans le cadre d'une mise à disposition de personnel ETP arrondis au 0,05 supérieur



Scénario 4 : moyens matériels à mobiliser 1/2

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

61

● Analyse des moyens en matériels SUPPLÉMENTAIRES à mobiliser par chaque structure

	MOYENS MATÉRIELS	CCAPV	CCJLVD	CCPFML	CCVUSP	P2A	SYDEVOM
Pré-collecte	Bacs			30	500	700	
	Colonnes	1219	338	523	418	1700	
Collecte PàP PR	VU / fourgon 3,5 t	3			3	3 camions plateau 3 fourgons	
	Polybenne plateau 7,5 t				1		
	BOM petit gabarit (VL)			1			
	BOM (PTAC 16, 19 ou 26 t)			1	3	3	
	BOM biodéchets					1 + 1 secours (étanchéifiée)	
Collecte AV	BOM grue	+ 4 + location saisonnière (x1)	+ 1 + location véhicule de secours	1 + 1	+ 2 + location saisonnière (x2)	7 + 2 secours + 4	- 8 + location saisonnière
	Benne compactrice				+ 1	4 + 3	- 6
	Porteur grue 12 t	+ 1*					- 1*
	Porteur grue (+bennes)	+ 1	+ 1	+ 1	+ 1	2 + 3	- 7
	Bennes trio				9		

* En location

Point d'attention :

=> Plus de secours sur le porteur grue (collecte du verre)



Scénario 4 : moyens matériels à mobiliser 2/2

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

62

● Analyse des moyens en matériels SUPPLÉMENTAIRES à mobiliser par chaque structure

	MOYENS MATÉRIELS	CCAPV	CCJLVD	CCPFML	CCVUSP	P2A	SYDEVOM
Engins	Tractopelles (<i>transfert</i>)	6 + 1			2	7	-1
Bennes	Bennes avec capot	+ 4				+ 16	- 20
	Caissons à compaction					+ 6	- 6
	Bennes déchèteries	3 + 40		Presta	+ 25	111	- 65
Transfert	Porteur (26t) <i>yc secours</i>	+ 3		Presta	+ 2	9 + 1	- 6
	Remorques <i>yc secours</i>	+ 3		Presta	+ 2	9 + 1	- 7
	Semi-remorque FMA	+ 5			+ 4	+ 3	- 11
	Tracteur routier (44t)	+ 1 + location secours			+ 1 + location secours	+ 2	- 4



● Analyse juridique – accord des membres

Article L.5721-7 du CGCT

« *[Le syndicat mixte ouvert]* peut également être dissous, d'office ou **à la demande motivée de la majorité des personnes morales** qui le composent, par arrêté motivé du représentant de l'Etat dans le département siège du syndicat.

L'arrêté détermine, dans le respect du droit des tiers et des dispositions des articles L.5211-25-1 et L.5211-26, les conditions de liquidation du syndicat ».

Article 14 des statuts du SYDEVOM

« Le SYDEVOM est dissous à la demande **unanime** de ses membres par arrêté du représentant de l'Etat dans le département du siège du syndicat.

L'arrêté du représentant de l'Etat détermine, dans le respect des droits des tiers, les conditions de cette liquidation ».

Au cas présent, l'unanimité est requise.

Selon notre compréhension, le préfet n'est pas lié par une demande de dissolution des membres du SYDEVOM et conserverait la possibilité de refuser la dissolution.



● Analyse juridique – implications

Les biens et contrats : article L.5211-25-1 du CGCT

« En cas de retrait de la compétence transférée à un EPCI :

- 1° Les biens meubles et immeubles mis à disposition de l'établissement bénéficiaire sont restitués aux communes [*ici, EPCI*] antérieurement compétentes
- 2° Les biens meubles et immeuble acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétence sont réparties entre les communes [*ici, EPCI*] qui reprennent la compétence [...]

Les **contrats sont exécutés** dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance. La substitution de personne morale aux contrats conclus par les EPCI n'entraîne aucun droit à résiliation indemnisation pour le co-contractant ».

L'actif et le passif : article L. 5211-26 du CGCT

La dissolution entraîne la liquidation de l'actif et du passif de l'EPCI dissous. Ces actifs et passifs sont répartis entre les membres.

Le personnel : CE, 10 décembre 2015, n°36166

« Lorsqu'un syndicat mixte est dissous, sans que le service pour lequel il avait été constitué ne soit préalablement supprimé, et au cas où ce service est repris par un ou plusieurs membres, il appartient à ces derniers de **reprendre les agents employés par le syndicat pour la mise en œuvre du service**, en fonction de la nouvelle répartition des personnels employés au sein de ce dernier entre les anciens membres du syndicat ».



Scénario 4 : dissolution du SYDEVOM

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

65

● Mise en œuvre opérationnelle

THEMATIQUE	POINTS D'ATTENTION
BIENS	Nécessité de s'accorder sur la répartition entre les membres de tous les biens acquis ou construits par le SYDEVOM
CONTRATS	Incidences contractuelles complexes à anticiper : - Réflexion à mener sur le sort des marchés conclus sur le périmètre global du SYDEVOM ; - Des redécoupage/résiliation de contrats certainement nécessaires pour : - Adapter les contrats aux territoires de chaque adhérent ; - Tenir compte d'éventuelles reprises en régie par certains ; - Anticiper le délai requis pour la passation de nouveaux contrats.
PERSONNEL	Nécessité de s'accorder sur le sort des personnels du SYDEVOM. <i>En cas d'externalisation du service récupéré par un adhérent, des possibilités de détachement d'office d'agents vers l'opérateur privé.</i>
ACTIF/PASSIF	Nécessité de s'accorder sur les modalités financières de la dissolution.

Pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle et éviter un refus du préfet de prononcer la dissolution, il est opportun que les conséquences et implications de la liquidation soient parfaitement anticipées.



Scénario 4 : dissolution du SYDEVOM

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

66

● Analyse financière

Scénario 4	CCAPV	CCJLVD	CCPFML	CCVUSP	P2A	SYDEVOM 04	Total territoire
Charges de personnel	+611 k€	+122 k€	+212 k€	+346 k€	+725 k€	-2 109 k€	-93 k€
Matériels	+628 k€	+90 k€	+85 k€	+505 k€	+706 k€	-1 645 k€	+368 k€
Frais de fonctionnement	+581 k€	+118 k€	+108 k€	+379 k€	+552 k€	-1 648 k€	+90 k€
Dépenses liées aux contrats	+1 118 k€	+255 k€	+480 k€	+822 k€	+2 762 k€	-5 438 k€	+0 k€
TOTAL évolution coût annuel	+2 938 k€	+585 k€	+885 k€	+2 051 k€	+4 746 k€	-10 840 k€	+364 k€
Contribution au SYDEVOM économisée (valeur 2024)	-2 491 k€	-554 k€	-748 k€	-1 613 k€	-4 228 k€	+9 634 k€	+0 k€
Solde	+448 k€	+30 k€	+137 k€	+438 k€	+517 k€	-1 206 k€	+364 k€

En ce qui concerne les marchés nous avons pris en compte les dépenses réalisées en 2024, réparties au prorata des tonnages

Globalement la restitution des compétences aux EPCI entrainerait un surcoût de 364 k€ (lié à la prise en compte de matériel neuf)

Les contributions SYDEVOM « économisées » prennent en compte l'ensemble des contributions 2024 des 5 EPCI, y compris la contribution générale et la contribution communication.



Scénario 4 : dissolution du SYDEVOM

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

67

● Proposition de répartition de l'actif et du passif du SYDEVOM

Afin de répartir l'actif et le passif (les emprunts en cours) du syndicat, nous utilisons une clé de répartition qui correspond au poids des contributions de chaque EPCI en 2024 (hors traitement puisqu'aucun matériel n'est affecté à cette compétence)

Cette clé permet de définir les « droits » de chaque EPCI sur le patrimoine (actif) du syndicat (32% pour la CCAPV, 7% pour la CCJLVD,...).

Une partie de l'actif peut être localisé et il est alors attribué à l'EPCI concerné

Le reste est réparti en fonction de la Valeur Nette Comptable, afin que chacun bénéficie d'une part du patrimoine correspondant à son « droit » tel que calculé précédemment.

S'agissant de la dette résiduelle, nous avons là encore calculé le montant devant revenir à chaque EPCI en application de la clé de répartition. Les contrats d'emprunts peuvent être attribués aux EPCI en fonction du Capital Restant Dû afin d'approcher le montant de la dette devant leur revenir (cf. diapo suivante). Les écarts seraient alors compensés lors de la répartition du solde global de clôture

Enfin, le solde global de clôture serait réparti également à partir de la clé de répartition, en tenant compte de « l'écart à compenser » au titre du transfert des emprunts pour définir le montant revenant à chaque EPCI.

Pour l'exercice nous avons retenu le solde global au 31/12/2024 (2 965 k€). NB : les résultats du SYDEVOM sont généralement élevés au 31 décembre en raison de la perception des recettes des éco-organismes et de rachat matière reversés ensuite aux EPCI. Le fonds de roulement du SYDEVOM est de l'ordre de 300 à 400 k€

	CCAPV	CCJLVD	CCPFML	CCVUSP	P2A	TOTAL
Part de l'EPCI dans les contributions versées au SYDEVOM en 2024 (hors traitement)	32%	7%	6%	19%	35%	100%
« Droit » sur l'actif du SYDEVOM (au 31/12/2024)	1 341 k€	293 k€	268 k€	777 k€	1 469 k€	4 148 k€
Actif transféré selon localisation	325 k€	0 k€	171 k€	31 k€	1 133 k€	1 659 k€
Actif réparti hors localisation	1 016 k€	293 k€	97 k€	746 k€	336 k€	2 488 k€
TOTAL actif transféré	1 341 k€	293 k€	268 k€	777 k€	1 469 k€	4 148 k€
Dette à reprendre (CRD au 01/01/2026) au prorata des contributions	681 k€	149 k€	136 k€	394 k€	746 k€	2 106 k€
Emprunt transféré à chaque EPCI	Répartition à définir					2 106 k€
Ecart à compenser	-191 k€	-107 k€	-26 k€	-121 k€	445 k€	0 k€
Solde global de clôture à répartir (au 31/12/2024)	959 k€	210 k€	191 k€	555 k€	1 050 k€	2 965 k€
Montant reversé (droit sur le solde global - écart à compenser sur la dette)	Répartition à définir après répartition des emprunts					2 965 k€



Scénario 4 : dissolution du SYDEVOM

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

68

● Proposition de répartition de l'actif et du passif du SYDEVOM - emprunts

Afin de simplifier les flux financiers, les 7 emprunts en cours pourraient être affectés à chaque EPCI.

Une autre méthode pourrait consister à ce que chaque EPCI reverse une quote-part (selon la clé de répartition présentée ci-avant) de l'annuité aux autres EPCI jusqu'à extinction des emprunts.

A noter que dans le cadre de la sortie de DLVA et de la CCHPBB, les protocoles de sortie prévoient le versement par ces EPCI, sur la période 2024-2044, d'une quote-part de l'emprunt réalisé pour l'acquisition du siège (1 191 k€ de CRD au 31/12/2026). **En cas de cession du siège ou de dissolution du SYDEVOM 04 cette quote-part devra leur être remboursée.** A ce stade nous n'avons pas pris en compte ce remboursement dans les simulations mais nous avons considéré que les versements de DLVA et de la CCHPBB prendraient fin lors de la dissolution du SYDEVOM.

Dénomination de l'emprunt	Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2026	Taux d'intérêt	Échéance de l'emprunt	Affectation à un EPCI
MON506842	20 k€	1,67%	2026	A définir
A2916038	22 k€	1,87%	2026	A définir
00601603716	178 k€	1,00%	2027	A définir
00602053889	1 191 k€	2,19%	2044	A définir
00602524592	313 k€	0,87%	2028	A définir
A29210KD	110 k€	1,13%	2036	A définir
MON545924	273 k€	4,18%	2032	A définir
TOTAL	2 106 k€			

Bilan des scénarios

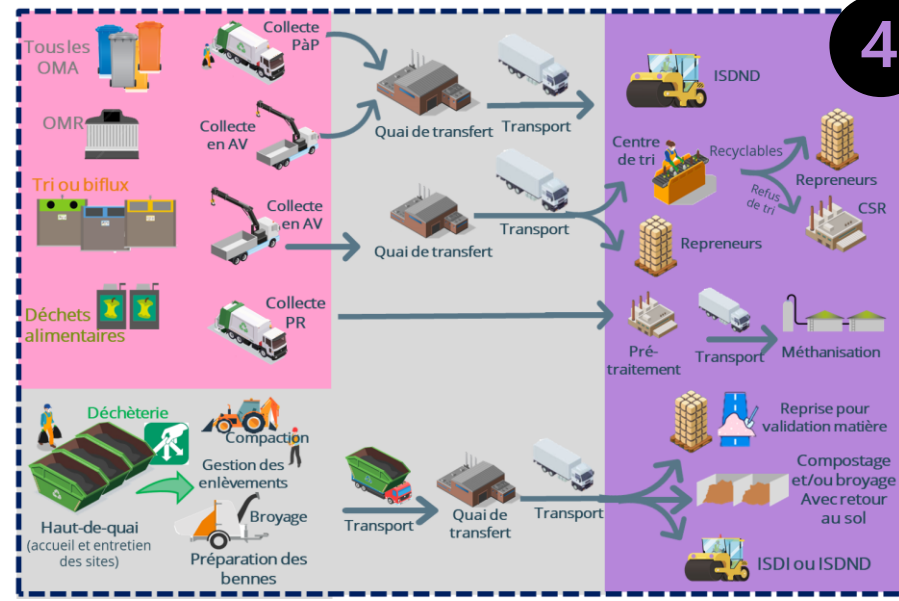
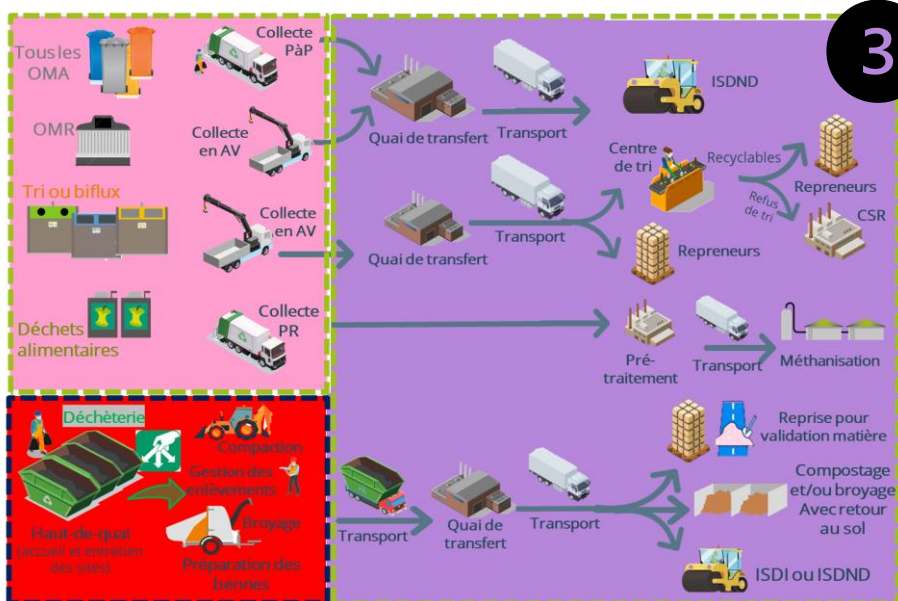
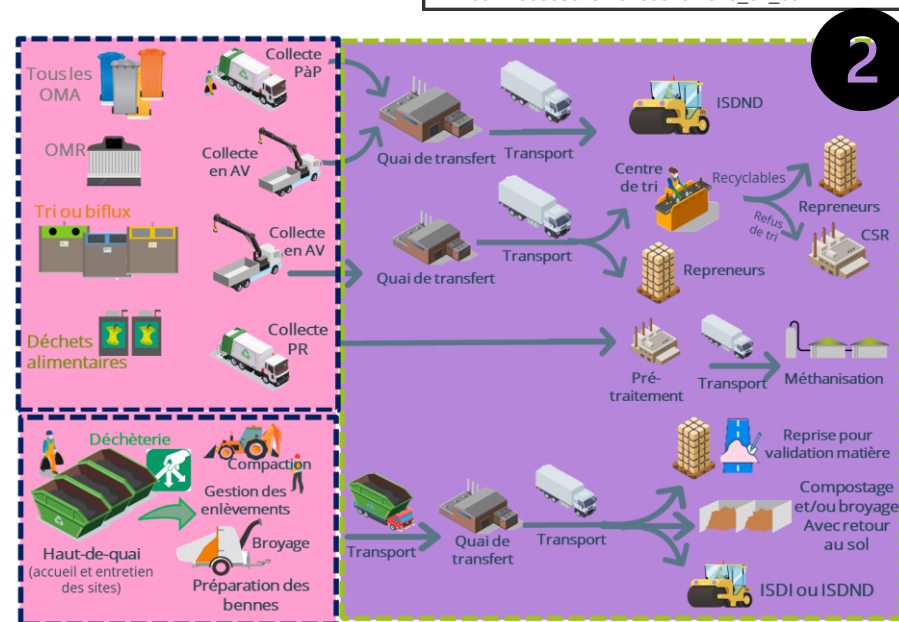
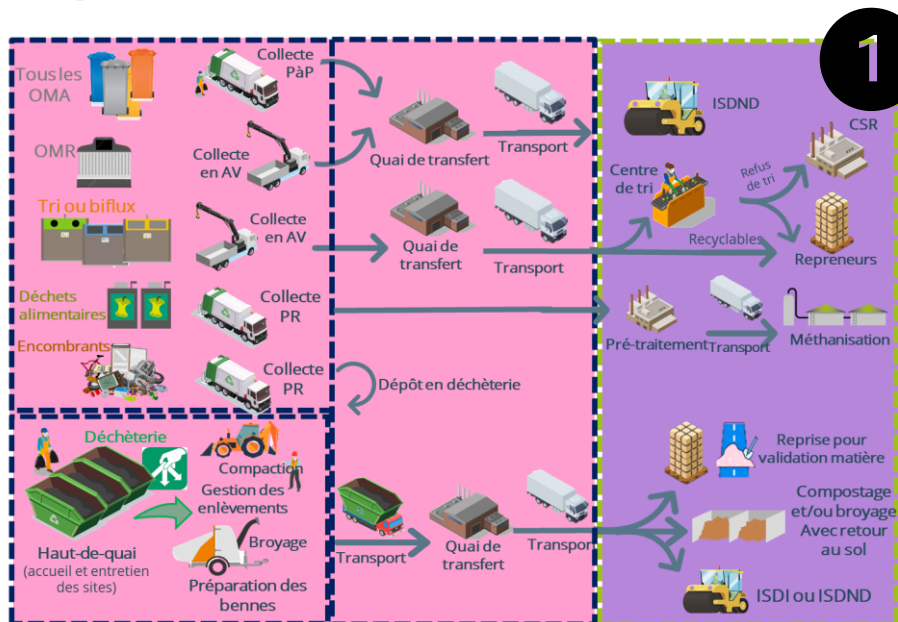
Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

69





Bilan des scénarios : Moyens humains

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

70

BILAN DES MOYENS HUMAINS EN ETP	CCAPV	CCJLVD	CCPFML	CCVUSP	P2A	SYDEVOM 04	Total
Situation actuelle	14	1,4	9	22	72	38	156
Scénario 1	24	3,3	12	27	83	9	159
Scénario 2	20	3,2	10	25	72	28	158
Scénario 3	11	1,3	4	3	28	122	169
Scénario 4	25	3,5	13	28	86	0	156

ÉVOLUTION DES MOYENS HUMAINS EN ETP	CCAPV	CCJLVD	CCPFML	CCVUSP	P2A	SYDEVOM 04	Différence moyens cumulés
Situation actuelle	14	1,3	9	22	72	38	156
Scénario 1	10,0	1,9	3,4	4,7	10,8	-28,2	2,6
Scénario 2	5,5	1,9	1,2	2,6	0,2	-9,73	1,6
Scénario 3	-3,0	-0,1	-4,9	-19,2	-44,3	84,8	13,4
Scénario 4	11,2	2,2	3,8	6,2	13,7	-37,7	-0,6



Bilan des scénarios : Moyens humains

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

71

MOYENS HUMAINS	SERVICE	CCAPV	CCJLVD	CCPFML	CCVUSP	P2A	SYDEVOM 04
Situation actuelle	Opérationnel	7		8	16	57	27,2
	Encadrement						5,6
	Comm / prév.	5	1		2	10	3,0
	Général	3	1	1	4	5	5,0
Scénario 1	Opérationnel	8,5	1,6	2,8	3,9	9,3	-23,7
	Encadrement	1,0	0,2	0,3	0,5	1,1	-3,5
	Comm / prév.	4,5	0,9		2	10	3
	Général	0,5	0,2	0,3	0,3	0,5	-1,0
Scénario 2	Opérationnel	4,7	1,6	1,1	2,1	0,3	-9,2
	Encadrement	0,6	0,2	0,1	0,3	0,2	-0,5
	Comm / prév.	4,5	0,9		2	10	3
	Général	0,2	0,1	0,0	0,2	-0,2	0,0
Scénario 3	Opérationnel	-2,4	-0,1	-4,1	-16,1	-36,8	63,3
	Encadrement	-0,3	0,0	-0,5	-2,0	-4,6	8,6
	Comm / prév.	4,5	0,9		2	10	3
	Général	-0,3	0,0	-0,4	-1,2	-2,9	12,9
Scénario 4	Opérationnel	8,8	1,6	2,8	4,7	10,3	-25,7
	Encadrement	0,9	0,2	0,3	0,5	1,0	-4
	Comm / prév.	0,6	0,2	0,3	0,5	1,5	-3
	Général	0,9	0,3	0,4	0,6	0,9	-5



Bilan des scénarios : Moyens matériels

(1) + de la location saisonnière
(2) + location de secours
(3) Véhicule en location

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

72

	CCAPV	CCJLVD	CCPFML	CCVUSP	P2A	SYDEVOM 04
Situation actuelle	1219 colonnes 6 tractopelles 3 véhicules utilitaires 3 bennes	338 colonnes	30 bacs 523 colonnes 1 BOM + 1 mini-BOM 1 BOM grue	500 bacs 418 colonnes 3 BOM 2 engins 1 polybenne plateau 7,5t + 9 bennes trio 3 véhicules utilitaires	700 bacs 1700 colonnes 3 BOM + 1 BOM laveuse + 1 BOM étanchéifiée et 9 BOM grue + 4 bennes compactrices + 2 porteurs grue 7 engins 111 bennes et 9 porteurs et 9 remorques	8 BOM grue + 7 porteurs grue + 6 bennes compactrices + 65 bennes + 14 à capot + 6 caissons compaction 6 porteurs + 7 remorques + 1 tractopelle 11 FMA + 4 tracteurs routiers
Scénario 1	+ 4 BOM grue ⁽¹⁾ 1 porteur grue 26 t + 1 porteur grue 12 t ⁽³⁾ (+bennes) 4 bennes à capot + 40 bennes + 1 tractopelle 3 porteurs et 3 remorques 5 FMA et 1 tracteur routier ⁽²⁾	+ 1 BOM grue ⁽²⁾ 1 porteur grue ⁽²⁾ (+bennes)	+ 1 BOM grue 1 porteur grue ⁽²⁾ (+bennes)	2 BOM grue ⁽¹⁾ 1 porteur grue ⁽²⁾ (+bennes) + 1 benne compactrice 25 bennes 2 porteurs 26t et 2 remorques 4 FMA et 1 tracteur routier ⁽²⁾	+ 4 BOM grue 3 porteurs grue (+bennes) + 3 bennes compactrices + 16 bennes à capot + 6 caissons de compaction + 1 porteur 1 remorque 3 FMA et 2 tracteurs routiers	Vente / reprise du matériel
Scénario 2	4 BOM grue ⁽¹⁾ 1 porteur grue ⁽²⁾ 26 t + 1 porteur grue 12 t ⁽³⁾ (+bennes)	+ 1 BOM grue ⁽²⁾ 1 porteur grue ⁽²⁾ (+bennes)	+ 1 BOM grue 1 porteur grue ⁽²⁾ (+bennes)	2 BOM grue ⁽¹⁾ 1 porteur grue ⁽²⁾ (+bennes) + 1 benne compactrice	+ 4 BOM grue 3 porteurs grue (+bennes) + 3 bennes compactrices	+ 1 engin + 114 bennes + 9 porteurs et 9 remorques
Scénario 3	-1219 colonnes -2 véhicules utilitaires -3 bennes	- 338 colonnes	- 30 bacs - 523 colonnes - 1 BOM - 1 mini-BOM - 1 BOM grue	- 500 bacs - 3 véhicules utilitaires - 418 colonnes - 3 BOM - 1 polybenne plateau - 9 bennes trio - 1 engin	- 700 bacs - 1700 colonnes - 3 BOM - 2 BOM biodéchets - 9 BOM grue - 4 bennes compactrices - 2 porteurs grue - 111 bennes - 9 porteurs - 9 remorques	+ 1230 bacs + 4229 colonnes +11 VU + 1 polybenne plateau (7,5t) + 1 mini-BOM + 7 BOM + 2 BOM biodéchets + 10 BOM grue + 4 bennes compactrices + 2 porteurs grue + 1 engin + 114 bennes + 9 bennes trio + 9 porteurs et 9 remorques
Sc 4	Idem scénario 1	Idem scénario 1	Idem scénario 1	Idem scénario 1	Idem scénario 1	Vente / reprise du matériel



Bilan des scénarios : évolution de la gestion des sites

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE

73

	CCAPV	CCJLVD	CCPFML	CCVUSP	P2A	SYDEVOM 04
Situation actuelle	ISDI Barrême PF de broyage des végétaux		Zone de stockage des camions déchèterie de Forcalquier	ISDI et PF compostage Plan-La-Croix	Dépôts de collecte de Seyne, Bras d'Asse et Digne PF compostage La Colette	Dépôts de collecte Peyruis et Plan-la-Croix Site Saint-André-les-Alpes Quais de transfert de : La Mure, Allos, Castellane, Lurs, Plan-La-Croix, Seyne et Digne
Scénario 1	QT La Mure, Allos et Castellane Site Saint-André-les-Alpes QT + dépôt de collecte	<i>Dépôt de collecte ?</i>	Zone de stockage des camions déchèterie de Forcalquier	Dépôt de collecte et quai de transfert de Plan-la-Croix	Dépôts de collecte de Seyne, Bras d'Asse et Digne QT de Lurs, Digne et Seyne	ISDI Barrême PF compostage La Colette ISDI et PF compostage Plan-La-Croix PF de broyage des végétaux CCAPV Réorganisation du site de Peyruis
Scénario 2	Site Saint-André-les-Alpes dépôt de collecte	<i>Dépôt de collecte ?</i>	Zone de stockage des camions déchèterie de Forcalquier	Dépôt de collecte de Plan-la-Croix	Dépôts de collecte de Seyne, Bras d'Asse et Digne	Site Saint-André-les-Alpes ISDI Barrême PF compostage La Colette ISDI et PF compostage Plan-La-Croix PF de broyage des végétaux CCAPV Réorganisation du site de Peyruis
Scénario 3						Dépôt de collecte de Peyruis, Seyne, Bras d'Asse et Digne Site Saint-André-les-Alpes ISDI Barrême PF compostage La Colette ISDI et PF compostage Plan-La-Croix PF de broyage des végétaux CCAPV Réorganisation du site de Peyruis
Scénario 4	QT La Mure, Allos et Castellane Site Saint-André-les-Alpes QT + dépôt de collecte	<i>Dépôt de collecte ?</i>		Dépôt de collecte et quai de transfert de Plan-la-Croix ISDI et PF compostage Plan-La-Croix	Dépôts de collecte de Seyne, Bras d'Asse et Digne QT de Lurs, Digne et Seyne	Revente du site de Peyruis

+ capacité des sites à absorber l'évolution des missions à réaliser ? Espace disponible ?



● Impact financier

Tous les scénarios étudiés conduisent à des surcoûts « modérés » (400 à 900 k€, soit 2% à 6% du coût global de la compétence = 16 m€) qui proviennent essentiellement de la prise en compte de matériels neufs alors qu'actuellement le SYDEVOM et les EPCI utilisent des matériels totalement amortis, et de la mutualisation du personnel. Le scénario 3 suppose un renforcement des fonctions supports du SYDEVOM sans que les EPCI ne puissent nécessairement lui transférer le personnel correspondant, ce qui explique le surcoût pour ce scénario.

D'une façon générale, les écarts de coûts sont assez limités

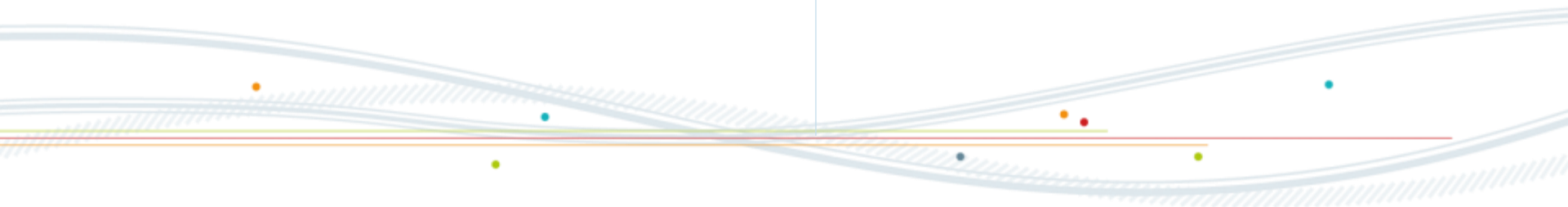
Les trois premiers scénarios conduiraient à redéfinir des contributions du SYDEVOM pour couvrir ses charges supplémentaires

Solde NET (y compris nouvelles contrib.)	CCAPV	CCJLVD	CCPFML	CCVUSP	P2A	SYDEVOM 04	Total territoire*
Scénario 1	+436 k€	+24 k€	+136 k€	+422 k€	+546 k€	-952 k€	+612 k€
Scénario 2	+59 k€	+24 k€	+16 k€	+87 k€	+32 k€	+486 k€	+703 k€
Scénario 3	<i>Contributions au SYDEVOM à redéfinir</i>					+10 565 k€	+881 k€
Scénario 4	+448 k€	+30 k€	+137 k€	+438 k€	+517 k€	-1 206 k€	+364 k€

**somme des surcoûts/économies des 5 EPCI et du SYDEVOM*

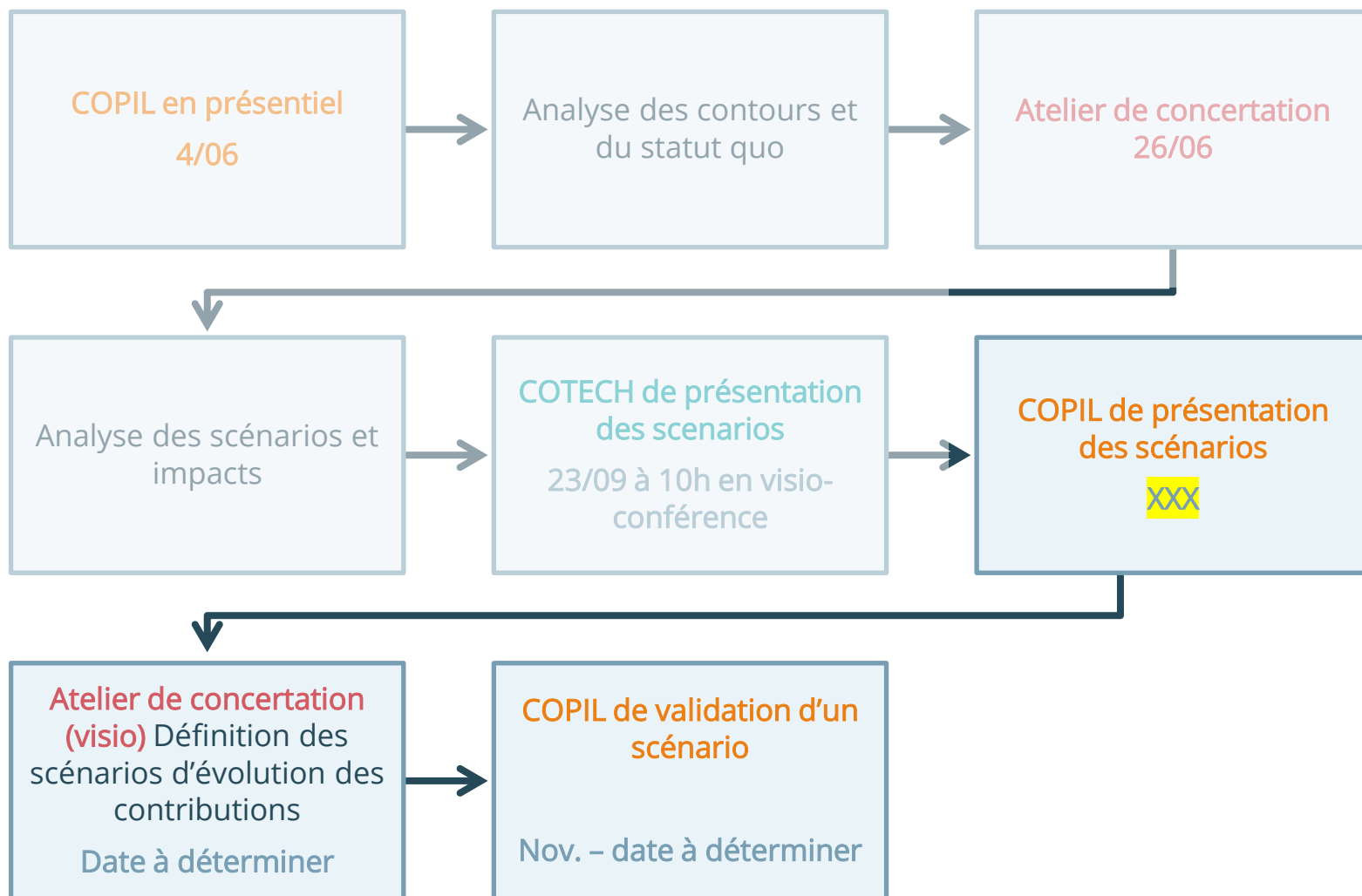
	Moins	Intéressant	Plus
Scénario 1	• Transfert important de personnel aux EPCI • Structuration nécessaire de certains EPCI pour accueillir du personnel • Complexité dans le partage des véhicules mutualisés • Site de Peyruis à réorganiser • Espace disponible sur les sites actuels de collecte pour les véhicules et personnels supplémentaires pour les adhérents ? • Perte de la mutualisation des moyens pour le transfert et la collecte	• Reprise de la gestion des quais de transfert par les EPCI, dont certains multi-activités avec une gestion mutualisée • Opportunité de réorganisation des services de gestion des déchets des adhérents • Évolution / formation des postes de certains agents	Envoyé en préfecture le 16/06/2026 Reçu en préfecture le 16/06/2026 Publié le ID : 004-200068625-20260616-2026_04_06-DE • Pas d'impact significatif sur les ETP globaux à mobiliser • Missions à reprendre par le SYDEVOM majoritairement liées à des contrats • Conformité juridique du partage des compétences
Scénario 2	• Complexité de gestion de certains sites multi activité partagés entre les EPCI et le SYDEVOM • Perte de la mutualisation des moyens pour la collecte	• Maintien de l'effet de mutualisation pour le transfert/transport des déchets • Transfert à minima de personnel pour les EPCI et le SYDEVOM	• Pas d'impact significatif sur les ETP globaux à mobiliser • Conformité juridique du partage des compétences
Scénario 3	• Transfert très important de personnel au SYDEVOM • Restructuration du SYDEVOM nécessaire • Nécessité de renforcer / réaménager les sites de gestion des déchets pour assurer l'activité du SYDEVOM • Nécessité de renouvellement des matériels de collecte • <u>Difficulté de justifier le maintien du HQ aux adhérents qui souhaitent transférer la collecte au SYDEVOM</u>	• Centralisation de la majorité des missions de gestion des déchets à une entité	• Pas d'impact significatif sur les ETP globaux à mobiliser
Scénario 4	• Manque de structure supraEPCI pour porter des projets traitement • Réaffectation complexe des personnels des fonctions « support » aux différents EPCI • Perte de l'effet de mutualisation sur les différentes missions portées par le SYDEVOM	• Opportunité de mettre en œuvre d'autres formes de coopération et mutualisation pour les adhérents	• Pas d'impact significatif sur les ETP globaux à mobiliser

ORIENTATION





● Calendrier prévisionnel général





● Une mission en trois phases + une

Mission 1 – ETAT DES LIEUX

 5 mois

 Établir un diagnostic de l'exercice de la compétence traitement actuelle pour le SYDEVOM 04 et ses adhérents.

 2 **COPI**L en présentiel

 2 visio-conférences avec le **COTECH**

 Tous les échanges intermédiaires

Mission 2 – EVOLUTION DES STATUTS EN SYNDICAT MIXTE FERME

 2 mois

 Analyse de l'évolution des statuts pour devenir un syndicat mixte fermé.

 2 visio-conférences avec le **COTECH**

 Tous les échanges intermédiaires

Mission 3 - EVALUATION DES CONTOURS DE COMPETENCE

 5 mois

 Analyse des impacts et enjeux d'une évolution du contour de la compétence & les partager pour choisir un schéma adapté.

 1 **COPI**L et 1 atelier de travail en présentiel

 2 visio-conférences avec le **COTECH**

 Tous les échanges intermédiaires

Missions complémentaires - ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN ŒUVRE

 6 mois

 Conseiller lors des démarches et restructurations liées au nouveau schéma

 **COPI**L en présentiel – à définir en fonction des besoins

 Présentation en **conseils communautaires**

 Visio-conférences avec le **COTECH** – à définir en fonction des besoins

Déclenchement d'une mission complémentaire au besoin

